

POUR

L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

**Grève :
le 20 novembre**

**Une autre PAC
est possible**

**Fonction Publique :
par intérêt général**

Pourquoi je suis à la GMF ?



PARCE QU'ILS ONT
DES OFFRES
RÉSERVÉES
AUX AGENTS DES
SERVICES PUBLICS
DE MOINS DE
30 ANS !!!

!!! IL N'Y A
PAS DE SURPRIME
POUR LES NOUVEAUX
CONDUCTEURS! !!!

-25%

!!! ET EN PLUS
ILS OFFRENT -25%
SUR TOUS LES CONTRATS
LA PREMIÈRE ANNÉE*.

GMF, 1^{ER} ASSUREUR DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS.

Un seul numéro : GMF au 0820 809 809 (0,12€ TTC/min) ou sur www.gmf.fr

* Off. valable jusqu'au 31/12/2007.
La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et employés de l'Etat et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle
Entreprise régie par le Code des assurances - 45200 Orléans cedex 9 et ses filiales GMF Assurances et Le Sauvageard.



Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
3,5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. : 01 44 79 90 30
Fax : 01 48 01 02 52
Internet :
http://www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Gérard Aschieri
Rédaction :
Marianne Baby
Jean-Michel Drevon,
Émmanuel Guichardaz
Élizabeth Labaye,
Claudie Martens,
Jacques Mucchielli,
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03

GMF p. 2
LeSite p. 31
CASDEN p 32

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 4 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales	
Europe, le traité en débat	7
Manque de logements sociaux	9
publiques	
La Fonction publique en conférence	11
éducatives	
Tableau blanc interactif	12
Formation des enseignants	14
culture	
La cité de l'immigration	28
rencontre	
Jérôme Deschamps	30

DOSSIER

Fonction publique : par intérêt général

Au moment où le gouvernement s'attaque au statut de la Fonction publique, il faut revenir sur ses fondements, son histoire et ses valeurs. C'est bien du service de l'intérêt général qu'il est question.



La politique agricole commune

Créée en 1957, réformée en 1992, la politique agricole européenne connue sous le nom de PAC est confrontée à la mondialisation organisée par L'OMC. Son avenir fait débat.



édito Unitaires



Gérard Aschieri

Les métaphores ne manquent pas dans la presse pour qualifier ce mois de novembre chargé en conflits. Doit-on s'étonner de ce calendrier alors que nous sommes face à un président et un gouvernement qui prétendent mener de front un ensemble de « réformes » qui constituent autant de menaces de régressions et pour qui le dialogue social semble se réduire à la discussion des seules marges de leurs décisions ?

Dans un tel contexte pas d'autre solution que de construire un rapport de forces. C'est bien le sens de la journée de grève unitaire du 20 novembre. Nous devons la réussir ; et pour cela non seulement mobiliser massivement nos collègues, débattre avec eux des suites mais aussi s'adresser à l'opinion avec la conviction que nos revendications correspondent bien mieux à l'intérêt de tous qu'une politique dont les usagers, les jeunes, leurs familles seront autant les victimes que les personnels que nous représentons.

Unedic/Anpe

Le texte d'orientation « pour un service public de l'emploi refondé » présenté par Christine Lagarde reprend toutes les orientations gouvernementales déjà annoncées. Pour la FSU et le Snu-Anpe, l'objectif politique est d'abord de contrôler les chômeurs par la maîtrise des sanctions et des radiations.

Le projet de nouvelle institution exclut tout caractère public. Sa déclinaison régionale risque d'amener une régionalisation rampante productrice d'inégalités d'intervention en direction des chômeurs comme des entreprises.

La répartition du financement du nouvel organisme entre l'État et le régime d'assurance chômage est confuse.

Enfin, se pose la question de la représentativité dans les instances de pilotage du futur organisme. Pour la FSU et le Snu-Anpe, (1^{er} syndicat de l'Anpe) le maintien d'une représentativité limitée aux 5 confédérations poserait le problème de la démocratie sociale. La FSU a demandé un rendez-vous d'urgence à François Fillon et à la ministre Christine Lagarde.

> RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Après Kyoto, Bali



© METANGEMAJA

La conférence internationale de Bali du 3 au 14 décembre pilotée par l'ONU, doit poursuivre les négociations officielles sur la réduction des gaz à effet de serre pour la deuxième phase du protocole de Kyoto (2013-2017). Dans le protocole de Kyoto de 1997 trente-six pays industrialisés s'étaient engagés à réduire, entre 2008 et 2012, leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 5 % par rapport au niveau de 1990. Au total, cent soixante-quinze pays ont maintenant ratifié le traité, qui est entré en vigueur en février 2005 mais sans la Chine ni les États-Unis. L'urgence d'établir un accord avec l'ensemble des pays et notamment les États-Unis sera donc au cœur de cette conférence. L'Europe propose de réduire les émissions de gaz à ef-

fet de serre de 30 % d'ici 2020; Les États-Unis en revanche refusent de s'engager sur des cibles internationales, le Président américain refusant le système des quotas et du commerce de CO2 prévus par le protocole de Kyoto et préférant orienter les débats vers des objectifs non contraignants. Les 21 partenaires de l'Asie-Pacifique (APEC) ont, dans cette

logique, adopté un appel mentionnant « une aspiration à réduire de 25 % le rapport de la consommation d'énergie et de la production d'ici à 2030 ».

L'enjeu pour Bali sera pourtant d'aller au-delà des objectifs et des règles du protocole de Kyoto, en impliquant tous les pays d'ici 2009. Difficile quand les deux parties affichent des stratégies opposées! Ajoutons à cela que les efforts des pays industrialisés resteront vains s'ils ne sont pas étroitement coordonnés avec l'action des grands pays émergents - l'Inde, la Chine, le Mexique, le Brésil, l'Afrique du Sud, Après Bali il ne restera que la conférence de Podznan en décembre 2008 en Pologne, et celle de Copenhague en 2009.

CLAUDIE MARTENS

MÉTIER

Aménagement

La vie économique nécessite d'aménager les territoires : infrastructures, carrières, aménagements fonciers... La direction régionale de l'environnement (DIREN) de Bretagne, service déconcentré du MEDAD s'emploie à ce que des erreurs d'aménagement, souvent irréparables, n'aient plus lieu. Yves Billon y travaille comme technicien dans le service «évaluation et développement durable». Il participe à la rédaction des avis concernant les projets soumis à étude d'impact (projets d'urbanisme, d'aménagement routier, d'infrastructure...). Ainsi quand le pays de Rennes redéfinit son schéma de cohérence territoriale ou son plan de déplacement urbain pour les 15 à 20 ans à venir, Yves participe à la rédaction de l'avis de la DIREN sur les impacts environnementaux d'un tel projet. Sur cette base le préfet rédige l'avis de l'Etat. Dans le cadre du projet « Bretagne grande vitesse » il étudie l'impact environnemental des tracés des lignes ferroviaires,



Yves Billon

Technicien de l'environnement à la DIREN de Bretagne

les impacts de suppressions de passage à niveau et des raccordements routiers, dans un souci de protection de l'environnement et de développement durable. Agriculteur à l'origine, il a travaillé dans les services vétérinaires avant de rejoindre la DIREN. Comme la plupart de ses collègues, son parcours est atypique et davantage motivé par les enjeux environnementaux que par les perspectives de carrière. « On fait nous-mêmes notre poste » résume-t-il pour expliquer son quotidien : Son travail d'expertise s'appuie sur un réseau construit au fil du temps avec les autres DIREN, les services spécialisés du ministère, les relations avec les représentants des associations. Si Yves a choisi de militer au Syndicat National de l'Environnement, c'est parce qu'il considère que le syndicalisme ne s'arrête pas à la défense des conditions de travail, du revenu, de l'emploi mais qu'il doit aussi s'interroger sur la finalité sociale et écologique du travail et de l'activité humaine.

> FONCTION PUBLIQUE

Tous en grève le 20 novembre

Les fédérations de fonctionnaires CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, SOLIDAIRES, CFTC ; rejointes depuis par la CGC n'ont pu que constater que leurs deux revendications prioritaires, le pouvoir d'achat et l'emploi public, ne sont toujours pas prises en compte par le gouvernement.

Sur le plan salarial et face aux exigences d'augmentation de la valeur du point d'indice pour un réel maintien du pouvoir d'achat de tous, et de refonte globale de la grille indiciaire, sont proposées par le gouvernement des « mesures concrètes et ciblées » ridicules en volume et qui ne concernent qu'une petite partie des agents de la Fonction publique.

Face aux exigences d'un service public de qualité et de proximité, répondant en-



core mieux aux besoins de toute la population, basé sur des emplois publics statutaires, il est répondu par le Premier ministre : « Moins de services, moins de personnels, moins d'État », confirmé par la suppression de plus de 22 000 postes dans le projet de budget 2008. L'unité s'est faite sur les exigences en matière de salaires, d'emploi public, de défense du service public, de ses missions et du statut de la Fonction Publique. Après le succès du 18 octobre et alors que le gouvernement vient d'annoncer l'allongement de la durée de cotisation pour obtenir une retraite au taux maximum à 41 annuités en 2012, la FSU et d'autres organisations continuera à y ajouter la question des retraites.

JEAN-MICHEL DREVON

25 novembre

Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Depuis plusieurs années les femmes du monde entier se réunissent, manifestent à cette date pour dénoncer les violences dont elles sont victimes.

En France cette année du fait de la date, un dimanche, des actions auront lieu le samedi ou le lundi.

À Paris, le Collectif National des Droits des Femmes (CNDFF) appelle à un rassemblement le samedi 24 à 15 h 30 devant le ministère de la justice avec comme mots d'ordre ou revendications : dénoncer les doubles violences, mettre en avant l'internationalisation des violences et demander une Loi cadre contre les violences faites aux femmes en France. Un projet de Loi-cadre à l'initiative du CNDFF, a été édité en novembre 2006 aux éditions Syllepse.

Pouvoir d'achat : les grands écarts

Selon l'INSEE, de 1998 à 2002, le pouvoir d'achat des Français a augmenté en moyenne d'environ 3,4 % par an. Entre 2003 et 2006 il n'augmente plus que de 1,9 % par an. Ce ralentissement s'explique d'abord par la faible progression des salaires et la persistance d'un chômage massif. 15,1 % des salariés sont rémunérés au niveau du salaire minimum (ils étaient 8,6 % en 1991), près de 40 % gagnent moins que 1,3 smic. Dans le même temps la part des dépenses contraintes (logement, chauffage, remboursement de crédits...) ne cesse d'augmenter dans le budget des ménages, atteignant 75 % pour les plus modestes confrontés aux hausses des prix des loyers, du fioul ou des produits de première nécessité. Les écarts se creusent : les 3 500 foyers fiscaux les plus riches ont vu leurs revenus augmenter de 42,6 % ces huit dernières années. Pendant la même période 90 % des foyers fiscaux ont du se contenter d'une hausse moyenne de 4,6 %. Cette véritable explosion des inégalités s'explique par l'envolée des très hauts salaires, des plus values boursières et des revenus des capitaux mobiliers.

Le chef de l'État a déclaré faire du pouvoir d'achat une priorité nationale. Le gouvernement organisait le 23 octobre dernier une conférence sociale Etat-patronat-syndicat sur cette question. Mais après avoir fait voter cet été une baisse historique de la fiscalité pour les plus riches, il s'en tient aujourd'hui côté salaire à une seule mesure : la détaxation des heures supplémentaires. Et Nicolas Sarkozy dans son discours du 18 septembre dernier entend décrocher les règles actuellement contraignantes de réévaluation du SMIC*.

Claudie Martens

*Le SMIC doit réglementairement augmenter d'au moins 50 % de la hausse du pouvoir d'achat salaire moyen horaire ouvrier.



Franchises votées

Malgré l'opposition majoritaire aux franchises, opposition qui s'est manifestée selon des voies diverses (initiatives des collectifs, manifestation nationale du 13 octobre, vote de motions dans les CPAM et CRAM, lettres aux parlementaires, etc.), l'assemblée a voté le PLFSS le 26 octobre. C'est maintenant le tour du sénat, et des initiatives sont programmées dans les départements et à Paris pour maintenir la pression. Il est clair que, comme la loi Douste - Blazy dont l'échec en matière de déficit est patent, les franchises n'auront aucun rôle en ce domaine. L'objectif réel est d'aller vers de nouveaux désengagements faisant toujours plus porter l'effort financier sur les malades. Au delà du maintien et du développement d'une protection sociale solidaire, il s'agit non seulement de repenser l'organisation du système de santé, mais aussi d'agir sur les conditions de travail génératrices de pathologies lourdes et coûteuses, comme sur celles des conditions de vie, d'alimentation, de logement. C'est bien sur l'ensemble des terrains que doit se construire une alternative aux politiques menées en matière de santé et de protection sociale.

> GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Timides débuts

Le Grenelle de l'environnement s'est achevé. Il confirme une réelle prise de conscience et le manque de volonté pour des décisions fermes.

Un large consensus s'est exprimé sur la gravité des enjeux et la nécessité d'avancer des propositions concrètes. Il s'agit donc d'une étape décisive face à la crise environnementale qui menace la planète, même si on est loin de la « révolution verte » annoncée.

On peut noter de premières avancées concernant les transports, le logement, le développement des énergies renouvelables, la santé. Mais, outre le flou des financements et des délais, de nombreuses ambiguïtés demeurent sur le gel des cultures OGM, la réduction de l'utilisation des pesticides, le nucléaire. Sans engagement budgétaire chiffré, les bonnes intentions risquent de se heurter aux orientations économiques du gouvernement et aux diktats du MEDEF, aux blocages de la FNSEA notamment, en ce qui concerne les politiques énergétiques, agricoles, des transports, d'aménagement du territoire... C'est-à-dire l'essentiel !

En matière de fiscalité, l'engagement positif - de création d'une taxe « climat-énergie » a comme contre partie l'allègement annoncé de la taxation du travail dans le cadre de la « neutralité » des prélèvements obligatoires, avec



© NETANGENAJA

pour conséquence l'aggravation des déficits sociaux ! Le gouvernement continue ainsi à opposer l'environnemental et le social.

La FSU a regretté que ne soit pas créé un service public de l'environnement, et globalement l'absence de proposition sur le rôle de l'État, son organisation, ses moyens en terme d'outils de contrôle, en terme juridique.

De même l'éducation à l'environnement est absente alors qu'elle est essentielle pour avancer vers une prise de conscience, dès le plus jeune âge, et le développement de comportements « responsables ».

Il faudra poursuivre la mobilisation pour aller vers des changements et des actions articulant transformation des comportements individuels et mise en cause des mécanismes du système économique responsables de la situation actuelle.

ELIZABETH LABAYE

Les millions de l'UIMM

Fin septembre, le parquet a ouvert une enquête préliminaire sur des retraits de fonds suspects sur les comptes de l'UIMM, la plus importante composante du MEDEF, effectués ces dernières années par Denis Gautier-Sauvagnac, président de cette organisation. Des retraits en liquide, de près de 6 millions d'euros dont une partie a été retrouvée au domicile même de M. Gautier-Sauvagnac. En guise de contre-attaque, plusieurs dirigeants patronaux ont laissé entendre qu'une partie de ces fonds pouvaient servir à « fluidifier le dialogue social », autrement dit à tenter de corrompre des responsables syndicaux lors de négociations ou de conflits... Au-delà de ces accusations, la justice a donc du pain sur la planche. Il est de toute façon urgent de rediscuter des questions relatives à la démocratie sociale : signature des accords - représentativité syndicale - financement des organisations...



© NETANGENAJA

> UNION EUROPÉENNE

Traité modificatif : en débattre vraiment



© YVES TRÉVIERS/NAJIA

En 2000, suite au traité de Nice, le Conseil européen cherche à rendre l'Union « plus démocratique, plus transparente et plus efficace ». Une Convention élabore, entre 2002 et 2003 un traité établissant une Constitution pour l'Europe, qui doit remplacer les traités existants. Ce traité constitutionnel, ratifié par 18 États membres sur 27, est rejeté par référendum en France et aux Pays-Bas

en 2005. Le Royaume-Uni et la Pologne quant à eux, ne poursuivent pas le processus de ratification. Pour sortir de la crise, un rapport et d'intenses négociations aboutissent, en juin 2007 à Bruxelles, à la décision de rédiger un « traité modificatif » pour renforcer « l'efficacité et la légitimité démocratique de l'Union élargie, et d'améliorer la cohérence de son action extérieure ». Nicolas Sarkozy, fraîchement élu, qui a défendu dans sa campagne l'idée d'un « mini-traité », a évidemment saisi l'occasion et un texte définitif est sorti du sommet de Lisbonne. Le texte, rendu public le 5 octobre, devrait être signé début décembre, ouvrant le processus de ratification par les différents pays, pour être appliqué

dès janvier 2009. Sous quelle forme ? Ne prendre aucun risque semble être la préoccupation du président et de la majorité des responsables politiques. Et de faire comme si la question ne valait pas la peine d'être débattue et soumise à l'avis des Français. Pourtant c'est un texte compliqué, élaboré en moins de trois mois, et négocié dans la plus grande opacité. 296 articles en 147 pages qui ne peuvent être compris qu'en regard des traités de Maastricht et de Nice, 69 pages de protocoles précisant les traités, et 63 pages de « déclarations unilatérales ». En fait, l'information des citoyens et le débat démocratique ne paraissent pas être la préoccupation des dirigeants, bien décidés par ailleurs à ne pas recourir à la ratification par référendum qui avait été l'occasion d'un véritable débat en 2005.

Pour la FSU une telle attitude n'est pas acceptable : elle définira dans ses instances sa position sur le fond mais d'ores et déjà elle souligne qu'il est impératif que le débat ait lieu et que les citoyens puissent s'en saisir et s'exprimer démocratiquement.

MARIANNE BABY

Quelques éléments du traité

Institutions :

- Un président du Conseil Européen nommé pour 2 ans et demi, renouvelable une fois.
- Un « Haut représentant pour la politique étrangère ».
- Une commission réduite à 18 membres à partir de 2014, soit les 2/3 des États membres, avec un système de rotation égalitaire et des mandats de 5 ans.
- Parlement : un rôle renforcé, une diminution du nombre de parlementaires. 751 contre 785 aujourd'hui, le nombre par pays étant fixé par un système proportionnel avec un maximum de 96, un minimum de 6.
- vote à la majorité qualifiée pour

la plupart des domaines, unanimité nécessaire pour la politique étrangère, la sécurité sociale, la fiscalité, la culture.

Laïcité :

Le préambule fait toujours référence aux héritages religieux, mais toute référence au dialogue entre l'UE et les religions a disparu.

Droits fondamentaux :

La charte des droits fondamentaux ne paraît plus in extenso, mais il y est fait référence. Elle sera proclamée le 12 décembre et s'appliquera partout sauf au Royaume-Uni et en Pologne.

Services publics :

La nécessité pour les États membres d'assurer les conditions économiques et financières aux services d'intérêt économique général (SIEG) de remplir leurs missions est explicitement reconnue, ce qui est avancé par rapport au TCE. Ils sont cependant soumis, sauf dérogation, à la concurrence.

Économie :

La stabilité des prix devient un objectif de l'Union, et non plus seulement de la Banque centrale européenne. L'expression très contestée de « concurrence libre et non faussée » a disparu même si elle reste la base des échanges.

Relaxez Florimond

Deux mois de prison avec sursis ont été requis lundi 22 octobre contre Florimond Guimard militant FSU marseillais du Réseau éducation sans frontières (RESF), pour « rébellion » contre des policiers lors d'une action contre l'expulsion d'un parent d'élève en 2006. Le jugement du tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence a été mis en délibéré au 21 décembre. Près de 3 000 personnes ont manifesté leur solidarité à Aix-en-Provence, restant devant les grilles du tribunal et scandant « Florimond relaxe ». À la sortie de l'audience, F. Guimard s'est dit « serein ». « Je pense que je vais être relaxé, même le procureur a demandé que les faits soient requalifiés en rébellion mais dans ce cas, ce sont 250 personnes qui devraient être poursuivies pour rébellion ».



© YVES TRÉVIERS/NAJA

> LUTTES

Après le 18 octobre !

Le succès du 18, tant sur le plan des grèves que des manifestations, montre les potentialités d'un mouvement social qui semblait tétanisé depuis l'élection présidentielle.

Si à la SNCF, à EDF/GDF et à la RATP ce sont les régimes spéciaux qui ont cristallisé le mouvement et assuré une unité qui a permis une grève exceptionnelle (75 %), s'est exprimée plus largement, avec des modalités diverses, la volonté de combattre les politiques gouvernementales dans la fonction publique territoriale, contre la fusion ANPE/Unedic et la réforme aux impôts, à la Poste ou dans l'éducation.

La question de la reconduction s'est posée à la RATP et à la SNCF. Le gouvernement qui avait préparé l'opinion à un affrontement, a fourni à la FGAAC (conducteurs autonomes) les conditions de son retrait. En même temps il ouvrait des « négociations » tout en affirmant que l'essentiel - les 40 ans et la décote - n'était pas négociable. Dans ces conditions l'intersyndicale à la SNCF (CGT - FO - CFTC - SUD Rail - UNSA - CFE-CGC) décidait d'appeler à la grève reconductible à partir du mardi 13 novembre 2007 à 20h00 rejoint depuis par la CFDT. De même à EDF-GDF et à la RATP les organisations syndicales se mettent en ordre de bataille comme les salariés de l'Opéra, déjà en grève en octobre.



© NETANGE/NAJA

Après le succès du 18, l'appel des fédérations de fonctionnaires est une nouvelle étape de la montée en puissance des mobilisations. Cette première journée « fonction publique » arrive dans un contexte qui voit d'autres forces sociales se mettre en mouvement. C'est le cas des marins-pêcheurs qui contribue à poser la question du pouvoir d'achat et même de leur survie. C'est celui des étudiants qui commencent à se mobiliser contre la loi Pécresse. Les avocats et des magistrats appellent à une grève le 29 contre la réforme de la carte judiciaire. Le président a beau courir sur tous les fronts, le décalage entre les discours et les réalités devient de plus en plus explosif.

JEAN-MICHEL DREVON

test ADN

Lors de l'examen du projet de loi sur l'immigration de Brice Hortefeux, le député UMP Thierry Mariani a fait adopter un amendement instaurant la possibilité de recours aux tests ADN pour prouver les liens de filiation dans la procédure de regroupement familial. Cette disposition a soulevé une vague d'indignation dans tout le pays.

Celle-ci a même atteint les rangs de l'actuelle majorité et on aura vu un ancien premier ministre -

Dominique de Villepin - signer la pétition initiée par SOS-Racisme et Charlie Hebdo!

Le Sénat a remanié le texte initial, mais la commission

mixte paritaire députés/sénateurs n'a finalement pas saisi l'occasion qui lui était donnée d'abandonner définitivement l'utilisation des tests génétiques.

À la suite de son adoption par le parlement, le PS, le PCF et le Modem ont saisi le Conseil Constitutionnel.

Pour la FSU, le recours à de tels tests, dont l'usage a été fixé par les lois bioéthiques, touche à des éléments fondamentaux de la personne humaine et, de ce fait, à des règles éthiques qui ne peuvent pas et ne doivent pas relever d'enjeux politiques à courte vue.

Cette disposition, même amendée, reste inacceptable au regard du droit élémentaire à vivre près des siens.

> HIVER

Manque de logements sociaux

900 000, dit la fondation Abbé Pierre : le chiffre rappelle l'énormité du manque de logements sociaux.

Le 16 décembre 2006, apparaissaient les premières tentes le long du canal Saint-Martin. Le mouvement des « enfants de Don Quichotte » faisait rapidement tâche d'huile, les associations qui œuvraient depuis de longues années dans le domaine du logement (DAL, Emmaüs, Secours Populaire...) leur emboîtant le pas pour finalement contraindre le gouvernement de l'époque à rédiger, dans l'urgence, une proposition de loi sur « le logement opposable ».

Aujourd'hui, malgré les engagements, la loi n'est toujours pas mise en œuvre et les tentes réapparaissent...

Fin septembre, le ministère du logement s'était pourtant « délocalisé » - pour une dizaine de jours - en plein cœur de Lyon, Place Bellecour. Installés dans des Algécos, aux allures de chantier, Christine Boutin et ses collaborateurs entendaient « mobiliser l'ensemble des acteurs de la chaîne du logement ». L'opération, qui a coûté la bagatelle de 300 000 euros, aura eu un succès médiatique limité. Surtout, elle n'aura rien réglé sur le fond.

À l'approche de l'hiver en effet, les mobilisations des mals-logés et des sans-logis se multiplient et viennent rappeler que, dans ce domaine comme

dans d'autres, les promesses n'ont pas été tenues.

Et pourtant la situation ne cesse de s'aggraver. La fondation Abbé Pierre estime à plus de 900 000 le nombre de personnes privées d'un domicile personnel : locataire ou sous locataire d'un meublé en représentent plus de la moitié, mais il y a 400 000 personnes en hôtel, en logement de fortune ou en camping, logés chez des tiers.

La crise du logement s'amplifie avec la hausse du prix de l'immobilier, la spéculation... Une part de plus en plus grande de la population, y compris des salariés, peine à trouver un logement économiquement et géographiquement accessible, et pas seulement en région parisienne. Les jeunes, les précaires, les étudiants, sont les plus touchés par ce phénomène.

À Paris par exemple, on dénombre environ 100 000 demandeurs de logement social, pour 8 000 attributions annuelles. De nombreuses communes



© NETANGENAJA

ne respectent pas la règle des 20 % de logements sociaux, et la production de logements sociaux reste historiquement faible.

La FSU revendique la transparence du nombre de logements vacants dans le public, des critères d'attributions et de leur mise en œuvre, la présence des locataires et des associations dans les commissions, l'application de la loi de réquisition. Il faut en finir avec l'habitat insalubre, fournir un effort immédiat de construction de logement social et prévoir un plan de programmation sur la durée.

EMMANUEL GUICHARDAZ

Rue de la Banque : la « meute » résiste !

Depuis le 3 octobre près de 300 familles campent rue de la banque à Paris d'où elles souhaitent attirer l'attention sur les conditions de logement ou d'absence de logement qu'elles vivent au quotidien : exploitées par des hôteliers marchands de sommeil, hébergées dans des foyers indignes, expulsées de leur logement, elles font directement les



© NETANGENAJA

frais du nombre très insuffisant de logements sociaux dans ce pays. Plusieurs fois délogées par les forces de l'ordre, méprisées par la Ministre du logement Christine Boutin qui a qualifié de « meute » ce type de rassemblement, ces familles sont soutenues par les associations du droit au logement (DAL, Comité des Sans Logis), de très nombreux artistes (Romane Bohringer, Guy Bedos, Carole Bouquet, Emmanuel Béart, Enki Bilal...), des organisations politiques et des syndicats. Plusieurs personnalités parmi lesquelles Gérard Aschiéri, se sont succédé depuis le 16 octobre pour installer des « tentes solidaires ». La FSU dénonce l'acharnement policier dont les familles sont régulièrement victimes et demande au gouvernement d'assurer leur protection.

> FRËT

Ça ne fretille pas assez...

Alors que le Grenelle de l'environnement a débouché sur l'objectif d'amener la part du fret non routier à 25 % du fret total, la SNCF mène, en catimini, une politique visant à réduire de fait cette activité.

Déjà, le plan mis en œuvre par M. Véron, ex-directeur de Fret SNCF entre 2004 et 2006, et approuvé par la Commission Européenne, a fait chuter le trafic de 47 milliards de tonnes kilomètre à 40, supprimé près de 7000 emplois de cheminots, fermé 4 triages, 100 gares principales fret et plus de 100 points de dessertes, a réduit le parc de locomotives de 24 % et le parc de wagons de 21 %, divisé par deux les agences commerciales fret (de 70 à 36), supprimé 6 centres de taxations sur 7...

Il aurait mis ainsi sur la route, 950000 camions supplémentaires !

Les décisions prises cet été en catimini par la direction de la SNCF, si elles sont mises en application, viennent aggraver encore cette situation et seront désastreuses de conséquences. Concrètement il s'agit de fermer 262 gares au trafic de wagons isolés à partir du 30 novembre 2007. Une décision apprise fortuitement, sans concertation ni avec les organisations syndicales ni avec les collectivités locales ou les territoires concernés. La conséquence de cette mesure, qui vise à privilégier le fret « rentable », limite cette activité au transport de certains produits (sidérurgie, chimie et automobile), traditionnellement situés sur la partie Est du territoire, et l'abandonne ainsi la moitié Ouest. Par ailleurs, le scénario de la filialisation du fret semble engagé. Les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, CFTC, Sud-Rail, Unsa, et CFE-CGC ont écrit en commun à ce sujet à la présidente de la SNCF, Anne-Marie Idrac, en mars dernier. Cette mesure a également été dénoncée dans la plate-forme de la grève du 18 octobre.

Actuellement, chaque train de fret coûte plus qu'il ne rapporte. Mais les syndicats, qui contestent vivement les choix de la SNCF, avancent des propositions concrètes pour relancer cette activité : la SNCF, grâce au maillage de gares dont elle dispose encore, peut offrir des solutions globales et com-



© YVES TREVIERNAJA

plémentaires aux chargeurs, et au réseau de petites et moyennes entreprises, qui constitue désormais le pilier du tissu économique des territoires. Au regard de la diversification et des capacités de production de ces entreprises, le « wagon isolé » (par opposition au train entier reliant un seul chargeur et un seul destinataire), est une offre pertinente pour transporter des

petits et moyens lots et constitue une alternative au train entier d'une part et au tout routier d'autre part.

Mais cela suppose un changement radical dans la politique menée actuellement par l'entreprise publique. Les syndicats de cheminots sont demandeurs d'une véritable concertation à ce sujet.

MARIANNE BABY

Le Comité National du FIPH a un nouveau président

Le Comité National du FIPHFP a élu, lors de sa séance du 7 novembre, un nouveau président en la personne de Didier Fontana, Délégué ministériel au handicap au ministère des Finances, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix).

L'ensemble des organisations syndicales avait exprimé un consensus favorable à cette candidature. Après la démission de son directeur et le limogeage de la précédente présidente, il était nécessaire que les conditions d'un travail collectif au sein de l'établissement public où les rôles de chacun seront pleinement respectés, soient réunies. Par ailleurs, le ministère de la fonction publique a annoncé qu'il n'y aurait finalement pas de gel des contributions des employeurs pour 2008, répondant en cela à une exigence exprimée par les organisations syndicales.

> TABLES RONDES

La Fonction Publique en conférences



© NETANGENAJA

Le ministère de la Fonction Publique a organisé 3 tables rondes : pouvoir d'achat, dialogue social, parcours professionnels, qui donnent lieu à de nombreux groupes de travail. La FSU y défend les revendications, avance ses propositions et dénonce les régressions qui pèsent sur le statut des fonctionnaires

Lors de la conférence sur le pouvoir d'achat, les syndicats ont défendu une fonction publique de carrière et le maintien du pouvoir d'achat de chacun et de tous, loin des mesurette pour quelques-uns annoncées par le ministre Woerth loin également de l'administration qui prétend inclure les changements d'échelon dans la mesure du pouvoir d'achat et veut promouvoir une rémunération individualisée. L'action sociale, sur laquelle pèsent des menaces importantes et la protection sociale complémentaire doivent être traitées en tant que telles, et non dans un « paquet » pouvoir d'achat au détriment de mesures salariales fortes.

Sur le dialogue social, on peut se réjouir que la question de la représentativité soit posée. La FSU a rappelé que l'audience d'un syndicat devait se mesurer au moyen d'une élection sans interdit de candidature. Mais le rôle des commissions administratives paritaires pourrait être remis en cause par l'administration qui voudrait bien restreindre leurs compétences au débat général sur les orientations de la gestion des personnels, sans examen des décisions individuelles de gestion. Ce qui donnerait plus de prérogatives aux chefs

de service sur la carrière des personnels. La conférence sur les parcours professionnels traite de questions majeures comme celles du recrutement, de la formation ou de la mobilité. Mais le gouvernement a prévenu : son objectif, c'est l'individualisation des parcours professionnels, l'individualisation de la « relation managériale », la réforme des concours. Malgré les demandes de la FSU, les questions de la santé au travail, des conditions de travail ne font pas partie des préoccupations gouvernementales, même s'il est prévu un groupe de travail sur hygiène et sécurité. Cet aveuglement, au moment où le gouvernement n' a à la bouche que le travailler plus et plus longtemps, aura de lourdes conséquences.

ELIZABETH LABAYE

Salaires : provocation ministérielle

Eric Woerth réunissant les fédérations de fonctionnaires le 26 octobre a indiqué qu'ayant à choisir entre des mesures générales nécessairement faibles et des mesures ciblées et concrètes, il préférerait les secondes.

4 mesures ont été annoncées :

- extension de l'indemnité de fin de corps (pour les agents stagnant depuis 3 ans en fin de carrière) aux fins de grade : 400 euros en catégorie B et 700 euros en catégorie A : 25 000 agents concernés
- paiement aux personnels hospitaliers de 30 % des heures supplémentaires faites et non rattrapées ou non payées
- possibilité pour les fonctionnaires ayant un compte épargne temps de se faire payer 4 jours pris prélevés sur ce CET
- possibilité offerte aux agents de catégorie B au-delà de l'indice 380 de faire des HS payées

Ces mesures dérisoires par leur contenu et par le nombre d'agents concernés et qui pour l'essentiel consistent à payer le travail fait, constituent une fin de non-recevoir aux demandes unanimes des organisations et manifestent un véritable déni de dialogue social. Une raison supplémentaire d'assurer le succès de la grève.

Retraites

La commission de garantie des retraites recommande de porter la durée de cotisations à 41 annuités d'ici 2012.

Sous l'argument du partage des gains d'une espérance de vie qui s'accroît, en présentant comme inéluctable cette nouvelle étape d'allongement de la durée d'assurance, la commission feint d'ignorer la pénibilité au travail, la mise à l'écart des seniors par les employeurs, les inégalités face au travail et à l'emploi, les carrières courtes des femmes et les effets ravageurs du chômage et de la précarité, l'insertion plus tardive des jeunes dans la vie professionnelle. Si les salariés partent en retraite le plus tôt possible, c'est parce que la réalité sociale et économique, celle des conditions de travail dans les entreprises et les services, leur impose ce « choix ». Le gouvernement est responsable, quant à lui, de son choix, celui de la baisse des pensions. Pour la FSU, il faut débattre d'autres choix, pour des financements solidaires et pour plus de justice sociale, à l'occasion du « rendez-vous » de 2008.

Tableau blanc interactif

TBI : vous connaissez ? Lancé en 2003, le tableau blanc du XXI^e siècle a fait son apparition. Révolutionnaire !



À l'école primaire de La Croix-en-Brie, le TBI a fait son apparition il y a deux ans et demi, dans le cadre d'un projet de dotation départementale qui comprenait initialement sept tableaux, avec les ordinateurs portables, les vidéo-projecteurs et les logiciels adaptés, une formation et des échanges réguliers autour des pratiques liées à cet outil.

Las ! En fait de formation, Jean-Michel, le directeur, n'a eu droit qu'à une « présentation commerciale » du produit, sur une demi-journée. Les échanges de pratiques étaient bien programmés, mais faute de remplacement, les sept expérimentations se sont déroulées séparément.

Pourtant, Jean-Michel ne regrette pas son tableau : « c'est un outil génial ! ». Dans la pratique, il l'utilise dans toutes les disciplines. Il est vrai que le TBI est l'outil idéal pour mettre en relief, déplacer, coller, revenir en arrière...

Son seul regret ? Que la formation et les échanges n'aient pu avoir lieu, pour une utilisation optimale. Il estime

que cet outil n'est finalement utilisé qu'à 20 % de ces capacités.

Récemment interrogé lors de la polémique sur le poids des cartables, le ministre de l'éducation nationale a déclaré vouloir inciter les élèves à laisser leurs livres à la maison, en les remplaçant par l'utilisation en classe de nouvelles technologies : clés USB, e-books et... tableaux interactifs, dont il se déclare un « ardent défenseur ».

Dans la pratique, le TBI avance, mais lentement. Officiellement lancée en 2003, l'opération a été régulièrement relancée et on compte actuellement près de 2000 tableaux interactifs dans

le primaire et environ 3000 dans le secondaire. Si la progression est rapide, le nombre de dispositifs installés et surtout utilisés reste modeste au regard du nombre d'établissements. Il y a bien sûr le coût de l'équipement (au tableau numérique, il faut ajouter le vidéo-projecteur et l'ordinateur, sans compter les autres accessoires, facultatifs : ardoises numériques, claviers sans fil...), mais aussi et surtout la formation et les échanges sur les utilisations possibles. Le tableau noir (ou blanc), non numérique mais tout aussi interactif, a encore un avenir...

EMMANUEL GUICHARDAZ

TBI ou TNI ?

Le Tableau Blanc Interactif (TBI), encore appelé Tableau Numérique Interactif (TNI) est un dispositif composé d'un écran interactif, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur. Le vidéoprojecteur projette l'image calculée par l'ordinateur. L'utilisateur intervient sur le TBI, qui envoie les informations à l'ordinateur qui renvoie la nouvelle version de l'image vers le vidéoprojecteur et ainsi de suite.

> ACTION

Toute l'éducation en grève le 20 novembre

Universités bloquées

Le mouvement de contestation de la loi LRU (« libertés et responsabilités des universités ») s'intensifie dans les universités : dix sur 85 étaient bloquées mercredi 8, des assemblées générales ont eu lieu dans 45 universités sur 84. Jeudi 9, (au moment où nous imprimons) la quasi-totalité des facultés mobilisées de même que d'autres universités ont prévu de nouvelles AG, pour préparer une première journée de manifestations, prévues dans de nombreuses villes de France : Paris, Lille, Toulouse, Rennes, ... à l'appel du collectif étudiant contre l'autonomie des universités (CECAU). Après une rencontre avec le ministre Valérie Pécresse, l'UNEF a appelé à « amplifier le mouvement » et à « décider de la grève dans un maximum d'universités » sur une plate-forme élargie aux revendications budgétaires. Le SNESUP dans un communiqué le 8 novembre s'inscrit pleinement dans les manifestations du 9 et dans leur convergence avec l'appel à la grève du 20 novembre. Il appelle à « l'amplification de la mobilisation pour mettre en échec la loi LRU, obtenir son abrogation et pour participer à l'élaboration d'une loi programme universitaire répondant aux véritables besoins du pays, des étudiants et des personnels. »



© NETANGENAJA

dans l'Éducation nationale, la remise en cause d'objectifs de réussite pour tous dans le système éducatif, le développement de la précarité et le chômage de milliers de collègues. Le 20 novembre il s'agit aussi d'exiger le respect des statuts, de la qualification, la revalorisation des métiers de l'éducation, par des mesures pour les carrières et les rémunérations, la formation.

L'UNEF appelle également les étudiants à faire du 20 une journée d'action dans les universités ». Les lycéens de l'UNL et de la FIDL appellent les lycéens à participer massivement à la mobilisation du 20 Novembre pour dénoncer « la politique du gouvernement qui poursuit le démantèlement du Service Public d'Éducation ».

Au-delà de cette journée, la FSU avec

les autres fédérations de l'éducation appelle également à poursuivre et amplifier la campagne d'opinion lancée par 17 syndicats et associations de parents d'élèves, d'élèves et de mouvements pédagogiques en faisant largement signer la pétition « Améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent », en faisant voter la motion, en distribuant le tract commun. Elle travaille à construire dans ce cadre une initiative de manifestation nationale

Face aux suppressions massives d'emplois dans la fonction publique, au projet de réforme du statut des fonctionnaires, à l'absence de négociations sur les salaires, sept fédérations de fonctionnaires, CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, SOLIDAIRES, CFTC appellent à l'action le 20 novembre. En cohérence avec cet appel, les fédérations de l'Éducation FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Éducation appellent tous les personnels de la maternelle à l'université à la grève mardi 20 novembre pour dénoncer les 11 200 suppressions

CLAUDIE MARTENS



© NETANGENAJA

Maternelle

Longtemps donnée en modèle, l'école maternelle française est aujourd'hui remise en question. Comment la rendre plus efficace dans la prise en charge des inégalités sociales ? Un groupe d'étude, comprenant des représentants syndicaux, des associations de parents d'élève, la présidente de l'AGEEM, des directrices d'école maternelle, une IEN, mis en place par la DGEESCO, et dirigé par Madame Bouysse, Inspectrice générale, a formulé huit recommandations à Xavier Darcos.

Clarifier les programmes, donner à l'apprentissage de la langue une priorité absolue, assurer la scolarisation des moins de trois ans dans les secteurs situés dans un environnement social défavorisé, améliorer concrètement les dispositifs de liaison avec l'école élémentaire, favoriser la concertation des enseignants, définir les compétences attendues et préciser la spécificité de l'évaluation à l'école maternelle, renforcer la formation initiale et continue.

Il faut aussi mieux organiser l'accompagnement professionnel des nouveaux enseignants, améliorer l'accueil des enfants et de leurs parents, faire des préconisations nationales aux collectivités territoriales pour l'équipement et le fonctionnement de l'école maternelle. Pour le SNUipp, la place de la maternelle doit être réaffirmée et un nouvel élan doit lui être donné. Il a écrit au ministre pour lui faire part de plusieurs réserves notamment au sujet de la réécriture des programmes, de l'évaluation, de l'absence de propositions sur les maîtres surnuméraires, de la scolarisation des 2 ans, et de celle des enfants en situation de handicap.



© NETANGEN/ANJA

> IUFM

Formation des enseignants



© YVES TREVIER/ANJA

Les IUFM mettent en œuvre la réforme amorcée par la décision de les intégrer aux universités. Cette intégration est prévue par la loi d'orientation sur l'école du 23 avril 2005. D'un point de vue statutaire les IUFM disposent de 3 ans pour effectuer cette intégration. À ce jour 8 IUFM sur 31 l'ont réalisée : Versailles, Marseille, Créteil, Limoges, Grenoble, Pays de la Loire, Lyon et Champagne-Ardenne. Tous les autres devront en avoir fait de même d'ici avril prochain. La plupart des décrets devraient être prononcés au 1^{er} janvier 2008.

Pour la FSU, cette intégration a le mérite de reconnaître la nécessité d'une formation intellectuelle de haut niveau pour les enseignants. Elle les situe du côté des métiers de conception, et offre un cadre au développement des recherches en éducation et à leur diffusion. Elle permet une meilleure cohérence avec les cursus licence. Oui, mais... si tout s'articule assez bien en théorie, encore faudrait-il maintenant une forte volonté pour faire coller ces principes à la réalité. Et ce, dans un contexte de réforme contestée des universités...

Intégrés ou non, les IUFM mettent en place le nouveau cahier des charges de la formation. Celui-ci, dont la FSU a dénoncé le cadrage trop peu contraignant, fixe un référentiel de 10 compétences pour le

futur professeur : les IUFM disposent d'une large marge de manœuvre tant au niveau des plans de formation que de l'évaluation des stagiaires.

Les problèmes rencontrés dans les IUFM sont, du coup, sur plusieurs champs. L'intégration aux universités pose, au-delà du choix parfois obscur de l'université désignée, de nombreuses difficultés techniques en particulier dans la structuration des instances. Dans les « conseils d'école intégrée » qui remplacent les anciens conseils d'administration et conseil scientifique et pédagogique des IUFM, la représentation syndicale est mise à mal. De plus, la disparité des situations entraîne une pagaille sans précédent au niveau des élections. La mise en place des nouvelles formations aboutit elle aussi à une grande dérégulation. La reconnaissance universitaire de la formation, laissée au libre arbitre local, en est un exemple criant. La mise en place disparate des formations pour les titulaires première année en est un autre. Les syndicats de la FSU ont écrit à Xavier Darcos et Valérie Pécresse, ainsi qu'à M. Geoffroy, député chargé d'une mission sur les IUFM, afin de les alerter sur la situation. Ils ont rencontré M. Baranger, président de la CDIUFM, qui reconnaît une certaine désorganisation qui pourrait perdurer quelques années...

MARIANNE BABY

> COMMISSION POCHARD

Revaloriser en dépensant moins ?

La commission sur l'évolution du métier d'enseignant, présidée par Marcel Pochard, poursuit ses travaux et ses auditions. La FSU a ainsi été reçue le 2 octobre, le SNES et le SNEP le 10, le SNUipp le 15...

Lors de son audience, la FSU a insisté sur la nécessité de lier la réflexion sur le métier d'enseignant à une politique ambitieuse pour les jeunes, et rappelé les exigences de la FSU pour une école de la réussite de tous, qui s'attaque résolument à l'échec scolaire.

Le SNUipp a notamment exprimé ses exigences quant au quatrième thème (la reconnaissance de la fonction enseignante et la revalorisation) qui passe selon lui par la transformation de l'école, et la présence de plus de maîtres que de classes. En ce qui concerne la revalorisation salariale, le syndicat a rappelé que l'intégration dans le corps des professeurs des écoles n'en a pas été une. Le SNES et le SNEP se sont déclarés inquiets suite à leur audition, sur la phase de négociation qui devrait suivre la rédaction du livre Vert. En effet, volonté de promouvoir la bivalence des enseignants en collège, de renforcer une autonomie des établissements autorisant des déréglementations peut être vue comme un moyen d'adapter le système éducatif aux milliers de suppressions de postes annoncées et de réduire les ambitions éducatives. Les questions posées par les membres de la commission portent finalement assez peu sur le métier d'enseignant (rien sur formation, revalorisation, conditions de travail, etc.), mais plutôt sur les structures, le fonctionnement du système (autonomie des établissements, projets, rapport entre national et local...).

Le calendrier annoncé par le ministère prévoit que la commission élabore d'ici décembre un état des lieux argu-



© NETANGENAJA

menté sous la forme d'un livre vert. Suivront pour le printemps 2008 les propositions du gouvernement « pour moderniser et revaloriser la fonction enseignante » dans un livre blanc. Pour la FSU et ses syndicats, il s'agit en tout état de cause de faire en sorte que le « livre Vert » soit bien le reflet

de la réalité du métier enseignant aujourd'hui. Une certitude en tout cas : les restrictions budgétaires actuelles offrent bien peu de marges de manœuvre à une commission qui prétend « revaloriser la fonction enseignante ».

EMMANUEL GUICHARDAZ

Donner la parole aux personnels

Le SNES a diffusé en octobre un questionnaire sur les métiers d'enseignant de CPE de Copsy. L'objectif est de donner la parole aux personnels sur les réalités de leurs métiers et porter cette parole par des initiatives en direction des médias et des pouvoirs publics avant la publication du Livre Vert par le comité Pochard. Plus d'un millier de réponses individuelles sont d'ores et déjà remontées, des contributions collectives d'établissement sont attendues d'ici la mi-novembre. Dans ces premiers retours sont fortement affirmés, la volonté de préserver la liberté pédagogique, le rejet de la bivalence, le refus de l'élargissement des pouvoirs des chefs d'établissements, en particulier pour l'évaluation des enseignants, la question du pouvoir d'achat et l'exigence d'une revalorisation, la nécessité de la prise en compte de l'augmentation de la charge de travail.

La solidarité internationale, c'est l'affaire de tous

Du 17 au 25 novembre, la 10e *Semaine de la solidarité internationale* vous invite à participer à plus de 5 000 animations originales et conviviales partout en France.

Grand rendez-vous national et décentralisé, la *Semaine de la solidarité internationale* est l'occasion pour des milliers d'acteurs - associations, collectivités, écoles, universités, syndicats (dont la FSU), comités d'entreprises, etc. - de proposer au public des pistes concrètes pour agir en citoyen(ne) solidaire.

Promouvoir les droits de l'homme, acheter équitable, épargner et voyager solidaire, respecter l'environnement, s'engager comme volontaire de solidarité internationale, devenir bénévole... toutes les thématiques de la solidarité internationale seront à l'honneur.

Marchés équitables, expositions, projections de films, jeux, conférences, repas du monde, ateliers multimédias, concerts... les acteurs de la solidarité internationale vous proposent des animations qui mêlent découverte et réflexion.

Prendre conscience des enjeux qui traversent notre monde, s'engager en faveur de plus de justice et de solidarité... c'est l'objectif de la *Semaine de la solidarité internationale*.

Le monde bouge... Et vous ?



La riche histoire des pauvres

Les pauvres ont-ils existé, existent-ils encore aujourd'hui ? Cette question peut se poser à la lecture des programmes d'histoire du collège et du lycée ou en feuilletant quelques manuels. La pauvreté se dessine en creux, mais quasiment jamais dans la figure du pauvre. Les pauvres n'apparaissent finalement que dans le cadre d'une intégration relative renvoyant l'idée d'une « bonne pauvreté ». Pourquoi un si grand vide de l'enseignement alors que de nombreuses études existent ?



Et si le problème était ailleurs, si l'histoire qu'on enseigne aujourd'hui ne voulait pas aborder un problème qui dérange, qui montre la face négative de nos sociétés ? Pour aborder cette question, il faut mener une réflexion sur l'enseignement de l'histoire sociale. Cet ouvrage propose quelques pistes. Enseigner les pauvres et la pauvreté : un devoir de (re)connaissance pour les oubliés de l'histoire et un devoir civique pour en finir avec le mépris.

Les textes de ce livre ont été préparés pour les Rendez-vous de l'Histoire de Blois, en octobre 2006. Laurent Albaret, Hélène Latger et Jean-François Wagniar ont assuré la coordination de l'ouvrage.

**Commande à l'Institut de recherches de la FSU, 01 44 79 90 41 ou institut@institut.fsu.fr
6 euros par livre, 4 euros à partir de 10 exemplaires.**

Fonction publique : par intérêt général



© NETANGE/NAJA

Comme le reconnaît le rapport du conseil d'État de 2003 :

« Le statut de la fonction publique a permis que se constitue en France une fonction publique intègre, professionnelle et impartiale, aussi bien au service de l'État que des collectivités territoriales et des établissements publics. »

Dossier réalisé par
Marianne Baby, Jean-Michel Drevon,
Émanuel Guichardaz, Élisabeth Labaye,
Claudie Martens.

La France, comme la plupart des états européens, s'était dotée d'une Fonction publique moderne, c'est-à-dire bénéficiant d'un statut opposable au pouvoir politique, pour la faire échapper au favoritisme et à l'arbitraire et lui permettre d'assurer son service d'intérêt général. Si les monarchies du nord de l'Europe (mais aussi les USA), ont adopté une Fonction publique d'emploi, la France, comme les principaux états du sud a opté pour une Fonction publique de carrière.

Le statut de la fonction publique, applicable à l'ensemble des fonctionnaires de l'État, n'a été adopté par le Parlement qu'en 1946, en partie contre la volonté des organisations syndicales de fonctionnaires. Mais les éléments essentiels de ce statut (soustraction des agents publics au régime du droit commun du travail, principe du recrutement par concours, principe de la carrière, exigence d'un tableau d'avancement préalable à toute promotion, consultation d'un conseil de discipline avant toute sanction, régime statutaire et réglementaire...) s'étaient progressivement mis en place depuis la fin du XIX^e siècle, au travers de textes spécifiques pris dans chaque ministère et de la jurisprudence du Conseil d'État.

Si le rapport du conseil d'État de 2003 rend hommage

à la Fonction publique¹, sa principale fonction ensuite, est de rechercher tout ce qui permettrait de revenir sur ce fameux statut. On sait que depuis les années 79 (Thatcher) et 80 (Reagan) s'appuyant sur l'entrée en crise des modèles sociaux d'après guerre, les gouvernements ont mis en œuvre des réformes obéissant aux logiques managériales (du New Public Management) et à la concurrence « libre et non faussée ». On en a vu les méfaits dans presque tous les pays.

Si la France a particulièrement résisté à cette offensive c'est sans aucun doute, aussi, à l'existence des statuts qu'elle le doit. Que ce soit dans les entreprises publiques (Poste, Télécom, EDF, SNCF...) ou dans les services publics, c'est toujours le statut qui est le premier « obstacle » à lever pour pouvoir « réformer ». Et le régime des retraites en fait partie !

Face aux résistances la solution réside, la plupart du temps, à faire cohabiter le maintien du statut pour le « stock existant » et la création d'un contrat pour les nouveaux recrutés. C'est exactement ce que proposent le président et son gouvernement à travers le pacte « service public 2012 ». La « fonction publique du xxi^e siècle » qu'il propose, repose sur le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et sur l'individualisation des rémunérations, via le mérite et les heures supplémentaires. L'abandon du concours d'entrée, l'instauration d'un « pécule de départ » vers le privé et le choix ouvert aux nouveaux recrutés d'un contrat de droit privé « négocié de gré à gré » recrutés détruiraient définitivement le statut de la fonction publique. Il s'agit là comme le souligne Anicet Le Pors d'une véritable « contre-révolution culturelle » sans mandat du peuple français. Car ce qui est en jeu, au-delà du statut des fonctionnaires, est bien la qualité du service et son égalité territoriale et sociale.

(1) Par statut de la Fonction publique, il faut entendre à la fois les dispositions législatives et réglementaires constitutives du statut général, mais aussi les textes spécifiques à chaque statut particulier et la grille de rémunération.

Pourquoi un statut ?



© NETANGENAJA

Le statut n'est pas un privilège. Il fut même à l'origine vécu comme une contrainte forte (engagement à vie, mutations géographiques...), nécessitant des contreparties (le salaire des fonctionnaires devait être de 20 % supérieur à celui du privé!) et ce n'est que la généralisation de la précarité, du chômage de masse et la remise en cause des acquis sociaux, qui en ont fait une garantie recherchée. La garantie d'emploi et de déroulement de carrière, à la fois enviée et

décriée, sont en effet indispensables à la mise en œuvre des missions de service public. Par le statut le fonctionnaire devient dépositaire et responsable d'une partie de l'intérêt général.

Mais d'abord son caractère national. Même si tous les agents de la fonction publique n'ont pas la qualité de fonctionnaire (15 % de non titulaires et de précaires au sein de fonction publique), même si depuis la loi Galland en 1987 la comparabilité entre la

fonction publique territoriale et la fonction publique d'État a été réduite, la mise sur pied en 1983-1984 d'une fonction publique « à trois versants » (État, collectivités territoriales, établissements publics hospitaliers) maintient un cadre national qui vise à assurer sur tout le territoire national et pour tous les citoyens une égalité d'accès dans le respect des règles de continuité, d'impartialité et de neutralité politique.

La garantie d'emploi et de carrière est indispensable à l'indépendance et à la capacité de résistance du fonctionnaire aux pressions tant d'élus que de « petits chefs » tentés de mettre en œuvre en fonction de leur orientation telle ou telle politique. Si pendant longtemps le principal danger venait d'un risque d'adaptation à la couleur politique de l' élu, c'est aujourd'hui à la dérive faisant de l'usager un « client » et du service public un marché qui se doit d'être rentable, que le fonctionnaire doit résister. Le service de tous, et d'abord des plus démunis, s'accommode mal des logiques performantes basées sur une « efficacité » d'abord financière. C'est d'ailleurs pour casser ces outils de résistance que les fusions de corps, la remise en cause des gestions statutaires au profit des gestions fonctionnelles sont mises en avant au nom de la « modernisation » indispensable. Comme le préconise la GPEEC (gestion prévisionnelle des effectifs des emplois et des compétences) « L'accès à un poste de responsabilité doit être la reconnaissance d'une compétence et non d'une ancienneté ou de l'appartenance à un corps. »

Le recrutement dans le cadre d'un concours par un jury indépendant est bien sûr la clé de voûte de ce statut. D'une part il doit garantir, même s'il reste beaucoup à faire, l'égalité d'accès de tous les citoyens « sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents » aux postes de la fonction publique. D'autre part il assure l'indépendance du recrutement contre toutes les logiques de lobbying ou partisans. En séparant le grade (qui appartient au fonctionnaire) de l'emploi il permet cette indépendance et cette impartialité dont les usagers sont les premiers bénéficiaires.

Il reste beaucoup à faire pour que les objectifs et la réalité coïncident. Mais c'est d'un fonctionnement plus démocratique dont les usagers et citoyens, les fonctionnaires ont besoin, et non d'un retour de l'arbitraire.

Historique

L'idée d'un statut général des fonctionnaires est née dès la fin du XIX^e siècle, mais n'a pas abouti sur le plan législatif que bien plus tard.

Il est vrai que le but poursuivi alors était plus la mise au pas des agents, l'interdiction de toute expression, que le développement de leurs droits sociaux et professionnels !

Le premier statut général est celui élaboré par le régime de Vichy, mais il n'est jamais entré en vigueur et a été déclaré nul au moment de la Libération.

L'ordonnance n° 45-2283 constitue la première étape de la réforme de la fonction publique entreprise à la Libération. Elle crée notamment une Direction de la fonction publique, aujourd'hui Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), et l'ENA.

Révolution culturelle ou dynamitage ?

Outre la saignée des suppressions d'emplois, un départ en retraite non remplacé sur deux pendant 2 quinquennats soit environ 230000 emplois, (mais « nous irons plus loin au fur et à mesure de l'avancée des réformes, a tenu à préciser le président!), c'est toute la conception de la Fonction publique qui est en cause dans cette « refondation » sarkozienne, avec une redéfinition des missions des fonctionnaires, et l'attaque contre le statut qui veut remplacer par l'individualisme et la concurrence les valeurs d'égalité, de solidarité inscrites dans le statut et faire fi d'une gestion paritaire transparente.

Pour certains emplois de la fonction publique, les « nouveaux entrants » pourront choisir « entre le statut de fonctionnaire ou un contrat de droit privé négocié de gré à gré », ce qui donnerait selon le président « la souplesse et du sang neuf », remettant en cause dans la foulée le concours, garantie d'égalité, de non discrimination, même si des efforts doivent être faits pour en améliorer le contenu et la préparation. Refusant d'augmenter les salaires, le président prétend remédier à la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires par l'individualisation



La Constitution de 1958 fixant plus nettement la répartition entre loi et règlement, un nouveau statut général a été promulgué par l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires.

La réforme des années 1983-1986 a conservé l'économie générale des statuts de 1946 et 1959, mais l'a étendu aux autres fonctionnaires : agents des collectivités territoriales et des établissements hospitaliers. La loi du 13 juillet 1983 constitue ainsi le titre I^{er} du statut général des fonctionnaires.

des rémunérations pour tenir compte « du mérite, de l'expérience, des résultats. », de fait quelques gains pour une minorité et la stagnation ou la baisse pour la masse des personnels. Le « travailler plus pour gagner plus » aggrave encore les inégalités. Déclarant vouloir améliorer la mobilité, il s'est déclaré favorable « à ce que l'on ouvre à tous les fonctionnaires la possibilité de quitter la Fonction publique contre un pécule ». Il s'agit en fait d'alimenter la politique de suppression d'emplois et de certaines missions.

Cette réforme annoncée, qui va s'appuyer sur la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), va entraîner une moindre qualité des services publics, et des difficultés d'accès pour tous. Avec la disparition des corps, la fonction publique risque de voir des personnels, dont la qualification ne sera plus un élément de la carrière, choisis sur entretien, gérés au bon vouloir de la hiérarchie, affectés peut-être à d'autres missions que les leurs. En cette époque où les injonctions du politique se font pressantes sur les fonctionnaires, on ne peut que rappeler combien le statut est une garantie d'indépendance indispensable.

Ailleurs en Europe



© YVES TREVIER/SIPA

Les États de l'Europe du Nord (*Royaume-Uni, Suède...*), imprégnés d'une tradition monarchique où le fonctionnaire servait directement le souverain ont développé une culture de gestion administrative basée sur la négociation et le contrat et l'adoption d'une fonction publique d'emploi; Les États de l'Europe du Sud (*Espagne, Italie, France mais aussi Allemagne*) marqués par des mouvements révolutionnaires, ont posé dans des statuts, les principes d'une administration neutre, impartiale et égalitaire, garantissant les principes fondamentaux de la démocratie, et adopté une fonction publique de carrière guidée par la notion d'intérêt général et de service public.

Dans les années 1980-1990, un vaste mouvement de réforme, le « *New Public Management* » né au Royaume-Uni a traversé la plupart des pays d'Europe occidentale notamment en Europe du Nord. Il repose sur le postulat selon lequel les dépenses publiques doivent être contingentées et aiguillonnées en permanence par la concurrence et donc sur le rapprochement des modes de gestion des

entreprises privées en développant la recherche de la rentabilité, les rapports de type commercial ou contractuel et en privilégiant la satisfaction des citoyens pris en leur qualité de consommateur de services publics,

Ainsi au Royaume Uni toutes les activités de l'administration publique sont évaluées en permanence pour déterminer si elles peuvent être soit soustraites à l'extérieur soit totalement privatisées. Les tâches « politiques » restent dans les mains des ministères, et les tâches administratives et de gestion sont confiées à des agences autonomes; Chaque agence est dirigée par un fonctionnaire dont le pouvoir est considérable dans la gestion des agents. Tous les trois ans, le travail accompli par les agences fait l'objet d'un audit complet au terme duquel il peut être décidé, de les privatiser. Au niveau de la fonction publique territoriale, le système du Compulsory Competitive Tendering rendu obligatoire en 1988 consiste à mettre systématiquement en concurrence les services publics locaux et les sociétés privées dans le cadre d'appels d'offres.

Autre exemple, la réforme italienne au début des années 1990. Les agents sont désormais recrutés par contrat individuel, sous un statut de droit public pour les agents de l'État, de droit privé pour les agents des collectivités locales, les droits et obligations, la notation, l'avancement, la rémunération et l'organisation du travail étant négociés dans chaque administration locale dans le respect de conventions nationales. La promotion des agents privilégie aujourd'hui l'évaluation des mérites et des résultats. La part de l'intéressement dans la rémunération est passée de 15 % à 40 %. Les hauts fonctionnaires sont soumis aux règles de droit privé avec un contrat à durée déterminée ne pouvant dépasser 5 ans.

A contrario, à l'Est, face au développement de la corruption, certains états comme la Russie, qui pendant la période de transition démocratique avait opté pour une fonction publique d'emploi, se sont retournés vers des modèles à dominante statutaire, donnant à leurs agents publics une carrière régulière et professionnalisée, respectant aussi des obligations.

Anicet le Pors

« au service de l'intérêt général »

Depuis la loi du 19 octobre 1946 le statut général des fonctionnaires a constamment évolué. Ce premier statut démocratique est étroitement lié aux avancées réalisées à la Libération après la 2ème guerre mondiale. Loin d'être sclérosé il représente une composante du pacte républicain. Les attaques qu'il subit touchent à des éléments essentiels de notre cohésion sociale, à l'opposé d'une vision progressiste de l'évolution de l'administration.

Quels sont d'après vous les principes fondateurs auxquels il faut rester attaché?

La réforme de la fonction publique que j'ai initiée en 1983-84 repose sur trois principes fondateurs caractéristiques de la conception française : l'égalité, l'indépendance, la responsabilité. Ainsi le fonctionnaire, citoyen à part entière, n'est pas un sujet du pouvoir politique, ni de l'administration, mais assume une responsabilité importante car il sert l'intérêt général.

La société française bouge. Quelles sont les évolutions nécessaires ?

Le statut doit continuer à évoluer encore en fonction des besoins des citoyens à l'égard des administrations de l'État et des autres collectivités publiques, notamment territoriales. L'impact des évolutions technologiques et notamment l'informatique concerne au premier plan l'administration. La fonction publique est un modèle social pour l'ensemble de la société. Elle représente une référence qui pourrait, dans une certaine mesure, être transposée pour concevoir un « statut du travail salarié » tout au long de la vie.

Peut-on observer la Fonction Publique en France, et donc les services publics, sans considérer le contexte de mondialisation des échanges, de l'économie, de la communication?

Notre fonction publique, souvent qualifiée « d'exception française », est une des expériences les plus anciennes d'organisation administrative au service de l'intérêt général. A l'étranger,

l'image de la fonction publique française est associée aux notions d'efficacité, de compétence et de non corruption. Elle y sert souvent de référence aux réformes statutaires. En Allemagne, il n'y a que 700 000 fonctionnaires au sens où nous l'entendons en France. Ils y occupent des fonctions régaliennes mais ne disposent que de droits sociaux réduits. Les autres fonctions sont assurées par des employés sous contrat. Cette importance des contrats affaiblit la position du fonctionnaire vis-à-vis des pressions politiques ou de l'arbitraire administratif.

Quelles sont les problématiques actuelles ? Comment se déclinent-elles pour les fonctionnaires et les usagers?

Deux conceptions de la fonction publique s'opposent. La Fonction publique d'emploi organise un certain nombre de métiers sans perspective d'évolution significative et dont les rémunérations relèvent d'un cadre plus ou moins contractuel. Dans la fonction publique de carrière, le fonctionnaire est titulaire de son grade, et son emploi est à la disposition de l'administration. Cette séparation caractérise la spécificité française.

Ceci étant, il faudrait modifier le statut général pour améliorer la mobilité insuffisante, les conditions de détachement d'une administration à l'autre, la promotion et l'accès des femmes aux emplois supérieurs de la fonction publique. Il faut abroger la loi Galland de 1987, qui avait marqué un retour de la fonction publique territoriale vers une fonction publique d'emploi et encouragé le recrutement de contractuels.

Nos services publics offrent des garanties aux usagers. Il faut trouver les formes adéquates pour recueillir leurs avis et leurs attentes en prenant appui sur une évaluation sérieuse des politiques publiques.

Comment comprendre l'adhésion, même relative de l'opinion publique à la volonté de diminution du nombre de fonctionnaires, alors que cela conduira à la réduction des services publics?

Ceux qui mettent en avant l'intégration forcée de notre pays dans l'union européenne telle qu'elle est aujourd'hui et veulent assujettir à toute force notre société à une mondialisation dominée par le mouvement du capital et la rentabilité rencontrent en France une fonction publique animée par une logique de démocratie et d'efficacité sociale. Notre fonction publique est un obstacle à la

logique du marché. Il y a une contradiction entre notre conception de la fonction publique, et le contrat prôné aujourd'hui par Nicolas Sarkozy, à l'instar de modèles étrangers.

La loi, comme le précise l'article 6 de la Déclaration des



Anicet le Pors est conseiller d'État, ancien ministre de la Fonction publique.

droits de l'homme et du citoyen, est l'expression de la volonté générale. Les fonctionnaires en sont les acteurs de premier rang. Nous avons donc de bonnes raisons de défendre la conception française au plan international et notamment, dans le cadre de l'Europe actuelle.

Les concours dans la fonction publique

Les trois fonctions publiques ne peuvent, comme un employeur privé, recruter librement les fonctionnaires. L'accès y est subordonné à la réussite d'un concours qui permet d'assurer l'égalité entre les candidats et qui garantit l'indépendance du fonctionnaire par rapport aux pouvoirs politiques ou financiers. Si certains concours sont ouverts à tous, aux concours externes (à tel ou tel niveau de qualification) s'ajoutent les concours internes (permettant une mobilité professionnelle aux fonctionnaires), des concours réservés (pour la titularisation d'agents contractualisés depuis longtemps sur des CDD), des concours troisième voie (favorisant l'accès à la fonction publique de personnes issues du secteur privé, ou associatif, voire d'élus locaux), des concours sur titres (répondant à un recrutement sur dossier selon certaines situations, n'excluant pas des tests). La Fonction Publique est structurée sur 3 niveaux de concours correspondant aux niveaux de qualification requis pour les postes. Les concours de catégorie C correspondent à des recrutements sans diplôme, ou de niveau brevet, CAP ou BEP ; les postes concernés sont des postes d'exécution. Les concours de catégorie B sont ouverts aux candidats au moins titulaires du baccalauréat. Les postes concernés sont des postes de rédaction et d'application. Les concours de catégorie A sont ouverts aux candidats au moins titulaires d'un diplôme universitaire de niveau bac +3 (parfois niveau bac +5). Les postes concernés sont des postes de direction, d'encadrement et de conception. Pour la FSU, le recrutement par concours est une garantie contre les discriminations. C'est par la formation, la préparation aux concours, des procédures de pré-recrutements (allocations ou statut de fonctionnaire stagiaire) que la fonction publique sera ouverte à tous.

Défendre et trans



Pour la FSU, l'évolution de la fonction publique, loin d'être un tabou, est une nécessité. Une évolution démocratique ne peut se construire qu'avec les personnels et les usagers qui doivent être entendus sur les objectifs et les moyens à mettre en œuvre. Cela passe en particulier par le développement de la concertation et du rôle des comités techniques paritaires. Le volet managérial des différentes réformes de l'État, qui se succèdent depuis plus de 20 ans, vise toujours aux mêmes objectifs : remise en cause des « corps » jugés archaïques et responsables de tous les blocages, individualisation des carrières avec un pilotage par le chef de service le plus proche, favorisée par la LOLF, mutualisation des services et des personnels à travers une déconcentration poussée, développement de la précarité et introduction du CDI (contrat à durée indéterminée) pour rapprocher le droit de la fonction publique du droit commun du travail. La « territoriale » et ses cadres d'emplois beaucoup plus « souples » sont souvent pris pour modèles.

Pour la FSU, le rapprochement sou-

haitable des trois versants de la Fonction Publique n'est pas celui-là. La création d'un statut unique a constitué une avancée pour tous les fonctionnaires, introduisant les principes de comparabilité des situations et de droit à la mobilité. Le meilleur de chaque situation devrait servir de référence en vue d'une unification. En particulier, pour la FPT la réussite au concours doit déboucher sur un recrutement. Pour toute la fonction publique, la requalification des emplois, la reconstruction de la grille de rémunération, l'augmentation des volumes de promotion, la lutte contre la précarité, le développement de la formation professionnelle, le respect de l'égalité de traitement dans la gestion des carrières et des mutations, la revitalisation de la concertation et de la négociation sont des enjeux majeurs d'une évolution favorable de la fonction publique.

Si le concours reste pour la FSU le mode de recrutement de référence elle entend bien combattre la précarité à la fois par l'arrêt du recrutement « hors statut » mais aussi par la titularisation de tous ceux qui ont été contraint d'ef-

former

Un seul statut, trois fonctions publiques



© NETANGE/NAJA

fectuer des missions sans forcément la formation, ni les qualifications nécessaires. De même elle n'ignore pas que le tri social qui s'opère au cours de la scolarité se traduit par une FP peu conforme à la société. Si la FSU n'est pas favorable aux mécanismes de « discrimination positive » elle défend les prérecrutements et la reconnaissance des qualifications comme moyens de « l'ascenseur social ». Si la FSU considère les corps comme le meilleur cadre statutaire, elle ne s'oppose nullement à des fusions rendues logiques par les diverses évolutions.

La mobilité est une aspiration mais aussi un droit à conquérir à tous les niveaux de la fonction publique. La FSU revendique toujours la mise en œuvre de dispositifs de seconde carrière.

Le caractère national n'empêche nullement la prise en compte des spécificités locales. Pour leurs carrières, les personnels aspirent à l'égalité de traitement et à la transparence. Les discriminations sexistes doivent être combattues et l'égalité hommes femmes dans la fonction publique qui a une valeur constitutionnelle doit être respectée et renforcée.

Il existe en France trois grandes fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière), qui ensemble, emploient 5,18 millions de personnes au 31 décembre 2005 hors emplois aidés, soit un salarié sur cinq. Près de la moitié appartient à la fonction publique de l'État (49 %), 31 % à la fonction publique territoriale et 20 % à la fonction publique hospitalière. Chaque fonction publique est régie par des dispositions particulières à caractère national. Les différentes fonctions publiques ont vu leur statut général unifié par la loi du 13 juillet 1983 (titre I - statut général) tout en précisant et préservant les spécificités de chaque secteur : Titre II pour les fonctionnaires de l'État ; Titre III pour les fonctionnaires territoriaux ; Titre IV pour les fonctionnaires hospitaliers. Les magistrats et militaires sont régis par un statut particulier. Les emplois de la fonction publique sont répartis en trois catégories hiérarchiques, chaque catégorie étant elle-même constituée de nombreux corps correspondant généralement aux diverses filières des métiers.

Les emplois de la fonction publique d'État (2,543 millions pour l'État dont 350000 militaires) se répartissent entre les administrations centrales de l'État et les services déconcentrés. Il s'agit dans le premier cas des services centraux des ministères, situés généralement à Paris, ayant en charge la conception et la coordination des actions de l'État au niveau national. Dans le deuxième cas, ils concernent les actions de l'État au niveau de la région et du département (préfectures, rectorats, directions départementales...). De nombreux fonctionnaires exercent leurs fonctions dans les établissements publics d'enseignement (universités, lycées, collèges), ainsi que dans les établissements publics administratifs

rattachés aux différents ministères. Troisième volet de la décentralisation (1982), la création de la fonction publique territoriale (1984) a suivi les lois de transfert de compétences (1983) confiant aux collectivités locales la responsabilité de services d'intérêts locaux. La fonction publique territoriale (1,613 million d'agents), en proportion croissante, représente plus du quart de l'ensemble des fonctionnaires. Elle regroupe l'ensemble des emplois des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. La fonction publique hospitalière, telle que la définit la loi du 9 janvier 1986 concerne aujourd'hui 1,02 million d'agents. Elle regroupe, à l'exception du personnel médical (médecins, biologistes, pharmaciens et orthodontistes), l'ensemble des emplois des établissements suivants : les établissements d'hospitalisation publics ; les maisons de retraite publiques ; les établissements publics ou à caractère public relevant des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance ; les établissements publics pour mineurs ou adultes handicapés ou inadaptés ; les centres d'hébergement et de réadaptation sociale publics ou à caractère public.



© NETANGE/NAJA

La politique agricole

Créée en 1957, réformée en 1992, la politique agricole européenne connue sous le nom de PAC, s'inscrivait dans un contexte de surproduction. La hausse des prix agricoles, comme la mondialisation organisée par L'OMC pèsent sur les négociations qui s'ouvrent en 2008.



© NETANGENAJIA

Le gouvernement français continue à défendre, avec la FNSEA, une PAC « traditionnelle », productiviste, dangereuse pour l'environnement et consommatrice de subventions.

En 1957 l'objectif de la PAC est d'assurer la sécurité alimentaire de la CEE. Avec la préférence communautaire, elle garantit des prix stables et protégés. La production s'accroît considérablement, les profits des grands groupes agroalimentaires aussi. Les dégâts environnementaux ne préoccupent alors que très peu gouvernements et populations. Mais dans les années quatre-vingt, avec la crise de surproduction, apparaissent quotas et jachères, pour réduire les stocks, en même temps que se développent aides directes et subventions à l'exportation. La réforme de la PAC en 92 et les

accords agricoles dans le contexte de la naissance de l'OMC (Uruguay Round) en 1994 visent à adapter l'agriculture aux règles du commerce mondial. La baisse des prix agricoles favorisent les firmes agroalimentaires; la libéralisation économique s'étend.

Face aux tenants de la libéralisation des échanges, et aux pays peu bénéficiaires qui clouent au pilori une PAC coûteuse, mais aussi à tous ceux qui dénoncent les inégalités de répartitions des aides agricoles, et les effets de la PAC en matière environnementale et de santé publique, le gouvernement français continue à défendre, avec la FNSEA, une PAC « traditionnelle », productiviste, dangereuse pour l'environnement et consommatrice de subventions.

En 2013, l'Europe aura dû supprimer toutes ses subventions aux exportations. À ce moment la PAC pourrait être démantelée, dans l'intérêt aujourd'hui des industries agroalimentaires; et faute d'une volonté de mettre en œuvre une véritable alternative pour un développement agricole durable.

Cependant, les choses pourraient bouger avant :

Nicolas Sarkozy a affirmé vouloir défendre 4 principes: assurer l'indépendance et la sécurité alimentaire de l'Europe, contribuer aux équilibres alimentaires mondiaux, préserver les équilibres des territoires ruraux participer à la lutte contre les changements climatiques. Il a également précisé vouloir réhabiliter la fonction de « producteur alimentaire » des exploitants, mettre fin à la dépendance des agri-

culteurs aux subventions, et leur permettre de vivre du prix de vente de leurs denrées. Il pourrait profiter de la présidence française de l'UE pour avancer.

Car le contexte a également changé du côté des prix. Ceux du maïs et du beurre ont progressé de 50 %; ceux du blé et de la poudre de lait de 90 %. Si les consommateurs s'inquiètent, les producteurs voient la vie en rose, d'autant qu'ils voient arriver la fin des jachères et des quotas.

Pourquoi les prix montent-ils ?

Depuis 2000 la consommation dépasse la production, la consommation augmente notamment dans les pays à forte population Inde, Chine, parce qu'elles consomment aujourd'hui plus de viande... et achètent donc plus de céréales (pour l'alimentation animale). Et les modes de consommation alimentaire occidentaux se sont répandus, faisant reculer d'autres cultures vivrières.

Les stocks ont donc diminué, ne laissant que peu de marge; en cas de mauvaise récolte dans un pays producteur, les prix montent alors très vite.

Cette crainte de la pénurie ajoute au contexte d'insécurité alimentaire qui se développe: accroissement démographique, réchauffement climatique, OGM... Les crises sanitaires se sont multipliées mettant en cause des produits de grande consommation, et les méthodes d'élevage ou de fabrication (viandes, produits laitiers, fromages, charcuterie, etc.). Le développement des biocarburants engendre une polémique au moment où se fragilisent les productions à finalité alimentaire. En Europe, pour la Confédération Paysanne, « les effets conjugués de la libéralisation des échanges, de la réforme de 2003 et de la réduction du budget de l'UE vont se traduire par une aggravation de la dépendance alimentaire de l'Europe vis-à-vis des pays tiers (par exemple augmentation des importations de viande bovine) ».

Le calendrier

- **Septembre 2007**: la commission lance une consultation dans la perspective de la réforme de la PAC en 2013.
- **Novembre 2007**: communication de la commission sur la PAC et rapport du gouvernement sur les objectifs pour 2013
- **Janvier 2008**: Position de la France sur le bilan et l'état de la PAC.
- **Printemps 2008** publication par la commission d'un rapport sur la réforme budgétaire
- **2009**: négociation du budget de l'UE et du financement de la PAC.

commune



© NETANGE/NAJA

Une autre PAC est possible

Il est donc indispensable de rappeler le principe fondamental de la souveraineté alimentaire, d'impulser une agriculture respectueuse de l'environnement ; une agriculture qui maintienne les paysans sur les territoires, avec des prix suffisamment rémunérateurs, liés aux coûts de production, et des aides redéfinies tournées vers les zones rurales défavorisées, et conditionnées au respect de l'environnement.

ELIZABETH LABAYE

Le prix du maïs a progressé de 50 %.



© NETANGE/NAJA

3 questions à Aurélie Trouvé : « Un dossier central pour la présidence française »

Quels sont aujourd'hui les enjeux de la PAC ?

La PAC se retrouve tirillée entre les intérêts divergents des Etats-membres. Les aspirations néolibérales, notamment du Royaume-Uni, fustigent le coût budgétaire d'une politique qui consomme près de la moitié du budget européen et souhaitent un démantèlement des outils de régulation des marchés. Les aspirations néomercantiles (représentées notamment par la France et les syndicats agricoles majoritaires) soutiennent quant à elles une intervention forte de l'État autour du soutien aux exportations et de l'augmentation de la production et de la productivité. Dans ce cadre peinent à se faire entendre les aspirations sociétales pour une politique soutenant un nouveau modèle de développement agricole répondant aux exigences environnementales, sociales et à la solidarité avec les pays pauvres.

Quelles politiques alternatives ?

D'abord agir pour des prix qui prennent en compte la dimension sociale et environnementale de l'agriculture, donc des prix qui permettent de couvrir les coûts de renouvellement de systèmes de production et d'écosystème cultivés réellement durables.

En visant ensuite une stabilisation des marchés agricoles et une assurance des producteurs contre les aléas multiples d'ordre naturel ou économique qui pèsent sur leur activité.

Enfin, il faut créer une redistribution au profit des régions les moins favorisées, pour couvrir les différentiels de productivité liés aux conditions naturelles ou historiques de production.

Et l'agroalimentaire ?

Au-delà du seul secteur agricole, une régulation du partage des marges au sein des



Aurélie Trouvé, coprésidente d'ATTAC, maître de conférence en économie sur les questions agricoles et élémentaires.

circuits de transformation et de distribution.

Une élimination des pratiques de dumping destructrices, et plus largement un renforcement de la cohésion entre les pays riches et les pays pauvres.

Un bilan de santé de la PAC étant prévu en 2008, ce dossier sera central pour la présidence française de l'Union européenne qui aura lieu au second semestre. Il faudra alors faire entendre ces revendications et alternatives.

Ecos du Festiventu

Le Festiventu a soufflé pendant cinq jours sur Calvi début novembre. Ce festival n'est pas un festival comme les autres. Avec constance, depuis



© NETANGE/NAJA

sa création en 1992, le Festival du Vent représente un engagement obstiné pour l'environnement. L'événement est incontournable aujourd'hui dans le sens où il constitue le théâtre de rencontres et d'échanges, par le biais de conférences, concerts, spectacles de rue, œuvres de plasticiens, sports aériens, nautiques et de glisse et ateliers d'animation pour les enfants. La secrétaire d'État à l'écologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, a dû elle-même faire le détour, pour marquer sa présence dans un Festiventu qui d'année en année fait toujours plus d'émules. Quelques milliers de personnes ont participé aux conférences de Pierre Rabhi, Patrick Viveret, Chantal Jacquet, Boris Cyrulnik (sur le bonheur, eh oui!) ou Hervé Kempf (sur son livre Comment les riches détruisent la planète). Dans le cadre du festival du vent, l'Ademe a diffusé en avant-première la charte internationale des éco-festivals qui promeut une attitude responsable sur les événements en terme de transport, de déchets, d'eau, de bruit. Concilier éphémère et durable n'est en effet pas chose simple et le Festiventu a fait des efforts pour le recyclage sur place des activités d'un événement qui draine des milliers de personnes. On attend maintenant le bilan carbone du festival du vent.

Tomi Ungerer en son musée

C'est la première fois qu'un musée public est dédié à un artiste de son vivant. Originaire d'Alsace, Tomi Ungerer, dessinateur de réputation internationale, voit son œuvre consacrée à



© DR

Strasbourg, dans une élégante villa de la fin du XIX^e siècle qui ouvre ses portes le 2 novembre. La capitale alsacienne conserve depuis longtemps les milliers de dessins donnés par l'artiste, connu en France pour ses livres pour enfants. Le nouveau musée présentera au public l'ampleur de son œuvre : outre ses dessins et livres pour enfants, ses affiches publicitaires, illustrations satiriques et, peu connues, ses œuvres érotiques. **Villa Greiner Strasbourg**

Photos de novembre

En novembre, la photographie est célébrée par multiples manifestations. Dernière née, la biennale des images du monde-Photoquai propose une exposition de photographies en extérieur sur les quais de la Seine et une exposition intérieure dans divers monuments

de Paris, au musée du Quai Branly, à l'ENSAD et à l'ESA.

Jusqu'au 25 novembre
www.photoquai.fr
Clin d'œil à Photoquai, L'Issue présentera **En Attendant la Biennale** : quatre jeunes talents qui ont récemment exposé pour la première fois : Coline Irwin, Thibaut Derien, Stéphane Bergouhnioux et Matthieu Malaud. **Jusqu'au 2 décembre**
www.lissue.com
À Pantin, c'est le festival Photos et Légendes. Dédié à la création contemporaine, il présente œuvres plastiques, sonores, corporelles, photographiques vidéos et courts métrages sur le thème Écosystèmes. **Du 8 au 30 novembre**
www.ville-pantin.fr

Le réalisme Courbet

Gustave Courbet (1819-1877) a introduit et revendiqué la notion de réalisme dans la peinture. L'exposition que le Grand Palais

consacre à l'artiste en témoigne : aux côtés des cent vingt œuvres présentées, soixante photographies attestent une vraisemblance, en particulier pour les paysages. Au nom du réalisme, Courbet a fait entrer dans l'œuvre d'art le monde contemporain, ses visages, ses costumes, ses mœurs jusqu'à l'impudeur de l'intime avec L'Origine du monde.

jusqu'au 28 janvier
Le Grand Palais

Cinémas et cultures d'Asie

En novembre depuis 13 ans, les salles obscures lyonnaises migrent vers l'Asie. Le Festival Cinémas et Cultures d'Asie rayonne en une quarantaine de lieux. De l'Inde au Japon en passant par la Chine, avis aux curieux du continent asiatique avec 50 courts et longs métrages provenant de 12 pays.

Du 6 au 11 novembre
www.asiexpo.com

C'est à Lille

La Piscine, musée d'art et d'industrie de Roubaix, accueille jusqu'au 20 janvier 2008 des céramiques que Marc Chagall a réalisées dans les années cinquante, déclinant le couple, la religion, le cirque, les fables de la Fontaine. Les vases, plats et sculptures sont souvent accompagnés de leurs dessins préparatoires ou de peintures. L'art contemporain crée l'événement à Lille avec l'exposition Passage du Temps : la Fondation du collectionneur François Pinault, installée à Venise, présente ses œuvres pour la première fois en France et c'est au Tri Postal. Jusqu'au 1^{er} janvier 2008, des œuvres monumentales, photos, cinéma et installations vidéos présentent le choix d'un grand collectionneur de la création des années soixante-dix. Édifiant !



© NAJA

Avignon : le festival mis en débat

Que pensent les spectateurs du festival ? Pour répondre à cette question, Hortense Archambault et Vincent Baudriller ont invité les Avignonnais à en débattre. Témoignages.

Le 8 octobre dernier, après que leur mandat a été renouvelé, les deux directeurs du Festival d'Avignon, Hortense Archambault et Vincent Baudriller, se sont prêtés à une manifestation peu commune : un face à face avec le public. Salle Benoît-XII. Plusieurs centaines d'avignonnais sont venus poser questions et livrer impressions sur l'édition 2007 du festival. Une rencontre qui éclaire singulièrement la problématique du théâtre d'aujourd'hui. En voici un extrait.

Populaire le théâtre ?

« Lorsque Jean Vilar a créé le festival, son intention était d'ouvrir le théâtre au plus grand nombre, de le rendre populaire, qu'en est-il aujourd'hui ? » interroge l'un des spectateurs. Hortense Archambault : « Ce qui a changé depuis 47 c'est le populaire. La culture de masse n'existait pas à la création du festival. Aujourd'hui comme hier, les plus instruits vont au théâtre. Ce qui nous intéresse n'est pas de définir ce qui est populaire, c'est comment intéresser le plus grand nombre, c'est le renouvellement du public. Le Cid est une œuvre difficile à comprendre mais on la connaît ou on la reconnaît simplement parce qu'on l'a apprise à l'école. Je pense qu'on ne va pas seul au théâtre. On y va pour la première fois accompagné, ensuite la transmission fait son œuvre. Il n'y a jamais eu beaucoup d'ouvriers qui sont venus au festival. Ni aujourd'hui ni en 1947. Ce qu'il n'y avait pas en 47, c'est la télé.

La rencontre du public ?

Vincent Baudriller : les grands metteurs en scène, les grands auteurs ne sont pas forcément connus du grand public, surtout s'ils ne font ni télévision ni cinéma. Cela ne diminue en rien leur art, leur talent. La question est : com-



Les deux directeurs du Festival d'Avignon, Hortense Archambault (à gauche) et Vincent Baudriller (à droite).

ment diversifier le public, l'augmenter ? On a augmenté le public des moins de 25 ans. Ils sont 12% aujourd'hui, 7% il y a quatre ans. Nous entretenons un partenariat avec trois lycées d'Avignon. Le festival accueille les enseignants qui accompagnent leur classe, les régions qui envoient des écoliers. Partis de 0,600 lycéens sont venus au Festival en 2007. Et nous essayons d'augmenter les capacités d'accueil pendant le festival des classes qui viennent de tous horizons. Il n'y a pas assez de places dans les internats, il faut faire des efforts.

Puis Hortense Archambault lance : « Je vous retourne à tous la question : et si chacun s'engageait à amener au festival quelqu'un qui n'a jamais vu une pièce de théâtre ? »

PAULINE RIVAUD

Artistes associés 2008 : portraits

Pour la 61^{ème} édition du Festival d'Avignon, placée sous le signe du "mystère", ce n'est pas un mais deux artistes qui seront associés à la programmation artistique : le metteur-en-scène italien Romeo Castellucci et la comédienne Valérie Dréville.

Romeo Castellucci a fondé en 80 la Societas Raffaello Sanzio. Après sa confrontation aux textes classiques, la compagnie a lancé un vaste projet basé sur un système de représentation inédit dans la continuité du Théâtre de la cruauté imaginé par Antonin Artaud. Pour Castellucci, le théâtre "doit être dérangeant".

Valérie Dréville, formée à l'École de Chaillot, a débuté avec Antoine Vitez. Sa collaboration avec Anatoli Vassiliev débute dès ses années à la Comédie Française. Elle mène également une carrière au cinéma avec Godard, Garrel, Resnais... et à la télévision avec Compagnie, Santelli... Après *Thérèse philosophe* à l'Odéon, elle est attendue en mars 2008 dans une création d'Edward Bond *Chaises*.



À Avignon, le spectateur de théâtre a la parole. Publique.

La discrète Cité de l'im

Depuis l'idée de sa création, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration a traversé une genèse cahotique (voir POUR 110). Son ouverture n'échappe pas aux difficultés.

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) a été inaugurée le 30 octobre 2007 en pleine polémique suscitée par les aménagements autour de la nouvelle loi sur... l'immigration, en l'absence de son ministre et du président de la République.



© CNHI

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) a été inaugurée le 30 octobre 2007

La France aime les symboles, ils l'aident à se réconcilier avec les douleurs de son histoire. Ainsi en va-t-il de

l'immigration. Jacques Chirac annonça en avril 2002 le projet d'une Cité nationale de l'histoire de l'immigration, coïncidant avec celui de musée des arts premiers et son corollaire le démantèlement du Musée de l'homme. Ce qui se voulait un symbole de cohésion nationale a dans la réalité semé la zizanie. La mission du musée de rendre à la mémoire nationale le rôle positif et majeur joué par deux cents ans d'immigration n'a pu s'imposer au cours du gouvernement socialiste. C'est un gouvernement de droite qui a décidé de son existence mais son ouverture au public se fait dans une indifférence remarquable. Une association d'historiens, avec à sa tête Gérard Noiriel et Pierre Milza, a relayé et porté l'idée d'un musée de l'immigration il y a plus de quinze ans. Huit universitaires sur les douze associés au projet de la CNHI ont démissionné en mai 2007 des instances officielles de la CNHI (tout en la soutenant) pour protester contre l'instauration "inacceptable" d'un ministère de l'identité nationale.

Une litanie de malaises

Le Quai Branly a ouvert ses portes avec le succès qu'on lui connaît, le Musée de l'homme se réorganise doucement, la Cité de l'immigration a attendu jusqu'à aujourd'hui pour exister. Or pour son ouverture, le gouvernement français ne sera représenté que par Christine Albanel, ministre en charge de la culture et de la communication. Ni le président de la République ni le ministre de l'immigration, de l'intégration et de l'identité nationale n'y assisteront. Est-ce là un symbole du malaise engendré par l'immigration aujourd'hui en France ?

Un musée d'histoires

Avec ou sans les honneurs de la République, la Cité de l'immigration a ouvert ses grandes portes sur deux cents ans d'histoire des populations immigrées en France depuis le XIX^e siècle. Elle devient ainsi un lieu d'éducation. Installée dans le Palais de la Porte dorée, vestige des expositions universelles du XIX^e siècle et des manifestations coloniales, la CNHI marque la fin du Musée des arts d'Afrique et d'Océanie dont les collections sont désormais au musée du Quai Branly.

À l'étage du bâtiment, sur plus de 1100 m², l'exposition permanente est baptisée « Repères ». Elle est structurée en trois parties. "Emigrer" relate l'expérience migratoire tout en faisant le lien entre histoire collective et histoires individuelles, cette exposition analyse les raisons du départ, le choix de la France, le voyage, la frontière, la construction de l'étranger par le juridique et par le regard de l'autre. "Vivre en France" traite de la question de l'habitat (exclusion et entre soi), du travail et du creuset. "Diversités" apporte un éclairage sur l'apport de cultures d'origines très diversifiées à la civilisation française autour des questions de la langue, des identités et pratiques religieuses, de la diversité au coin de la rue et, enfin, des multiples enrichissements des cultures étrangères dans le domaine artistique. La présence

Tomber la frontière

Tomber la frontière, c'est le thème du Festival Strasbourg méditerranée 2007 se déroule du 24 novembre au 8 décembre 2007.

La Cité a souhaité inscrire un colloque dans le cadre de la 5^{ème} édition du Festival qui cette année porte sur le thème de la Frontière. Strasbourg est par ailleurs une ville emblématique dans les relations franco-allemandes.

Le colloque intitulé L'image des étrangers en France et en Allemagne: XIX^e et XX^e siècles aura lieu les 29 et 30 novembre. Il prépare l'exposition « Étranger - Fremder en France et en Allemagne (XIX^e et XX^e siècles) » pro-

duite par la CNHI au Palais de la Porte dorée en partenariat avec le Deutsches Historisches Museum de Berlin, prévue du 15 décembre 2008 au 15 mars 2009. Il s'agit essentiellement d'une rencontre à vocation d'échanges et de réflexion entre spécialistes pouvant intéresser tous les partenaires des échanges franco-allemands, notamment dans le domaine des migrations et de l'intégration.



© DR

migration

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration a ouvert ses grandes portes sur deux cents ans d'histoire des populations immigrées en France depuis le XIX^e siècle. Installée dans le Palais de la Porte dorée, ancien musée des colonies, elle devient ainsi un lieu d'éducation.

d'œuvres d'art contemporain et une scénographie innovante évitent de plomber ce qui pourrait être un récit difficilement supportable.

Entre vérité cruelle et valorisation

Le parti pris du musée est la valorisation des apports de l'immigration en France. Dans son discours d'inauguration, Mme Albanel, a présenté la CNHI comme un "élément majeur de la cohésion sociale et du pluralisme culturel" et rappelé que "C'est un musée qui concerne l'histoire de 20 à 25% de la population de la France..." Le musée aurait eu besoin de plus d'encouragement. Sa tâche est plutôt ardue: apaiser l'agressif clivage national/étranger au profit de la mise en valeur de la mémoire collective de la diversité ethnique, culturelle, sociale fondée sur des expériences personnelles le plus souvent douloureuses. Et plus simplement que la France n'occulte plus l'immigration volontaire ou forcée qui est partie intégrante de son histoire.

VÉRONIQUE GIRAUD

3 questions à

Michel Wieviorka

« L'immigration est perçue comme un problème »

Est-ce que la démission des historiens du comité scientifique en mars dernier ne dessert pas la CNHI ?

Dans les pays du « Nouveau monde » qui se sont construits par l'immigration, celle-ci est perçue positivement, comme à la source de la Nation, elle est objet de fierté, et les musées qui s'en saisissent n'ont pas de problèmes d'image, on le voit par exemple à New York avec Ellis Island. Mais en France, l'immigration est plutôt perçue comme un ensemble de problèmes, de difficultés, de tensions et d'inquiétudes: les historiens qui ont démissionné en incarnent en fait une vision beaucoup plus positive et constructive.

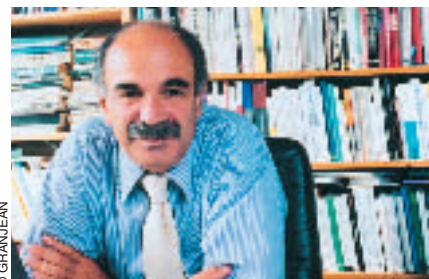
Le succès de fréquentation des premiers jours de son ouverture ne condamne-t-il pas le gouvernement qui a ignoré son inauguration ?

Il existe dans la société française des attentes par rapport

à cette Cité, un public potentiel important, pour qui il faut valoriser l'histoire de l'immigration, la connaître, ne serait-ce, très souvent, que pour des raisons familiales et d'origine. En se refusant à inaugurer la CNHI, du moins pour l'instant, le pouvoir qui était au même moment en train de faire passer une loi particulièrement dure pour l'immigration, a symboliquement marqué ses préférences pour des représentations qui correspondent plus aux images et aux demandes du Front national, que pour une présentation ouverte et confiante de l'immigration.

Vous parlez de la représentation de l'immigration, qu'en pensez-vous par là ?

En simplifiant: on peut se représenter l'immigration de deux façons opposées. La première insiste sur ce qu'elle coûterait à la France, sur la menace qu'elle ferait courir



© GRANJEAN

Michel Wieviorka est président de l'Association internationale de sociologie, directeur d'études à l'EHESS, directeur du Cadis.

à l'identité nationale, sur les dérives délinquantes, voire terroristes, qu'elle apporterait, sur la violence des banlieues qui lui est alors imputée. La seconde plaide pour que l'on regarde concrètement les réalités, passées et présentes, l'apport des vagues migratoires à la vie collective de notre pays, le fait que souvent, si l'on remonte à deux ou trois générations, nous avons au moins un ascendant venu de l'étranger. Il faudrait aller plus loin, noter qu'il y a des phénomènes migratoires diversifiés, des personnes qui circulent sans s'installer, des diasporas, des groupes qui traversent notre pays pour aller ailleurs, etc.

Jérôme Deschamps, vous venez d'être nommé pour cinq ans à la direction de l'Opéra-Comique.

Comment vivez-vous votre nomination à la tête de cette vénérable maison ?

Avec à la fois de la fierté et du plaisir. Celui de diriger un lieu unique qui mêle à la fois l'art lyrique, l'art dramatique et la comédie, et où ont été écrites quelques-unes des plus belles pages de notre patrimoine lyrique. Depuis sa fusion avant-guerre avec l'Opéra de Paris, l'établissement avait perdu une part de son identité. Puis, au moment de l'ouverture de l'Opéra Bastille, on a redétaché l'Opéra Comique sans lui donner les moyens d'être une maison de production au sens lyrique du terme.

Grâce au soutien des pouvoirs publics, j'ai l'occasion et les moyens de faire vivre cette belle maison sur son répertoire, en lui rendant à la fois sa vocation et son identité.

Cette maison a cette mémoire, et beaucoup de spectateurs ont la nostalgie de cette salle. C'est vraiment une maison, pas un bateau comme l'Opéra Bastille ; ici on entretient une relation de proximité avec le public ; nos 1200 places sont toutes très près de la scène. Avec une acoustique sublime, que les travaux actuels ont encore permis d'améliorer, nous disposons d'une salle très bien proportionnée à son répertoire. Ce qui ne manquera pas d'avoir des effets positifs sur la formation de l'orchestre, et permettra aux chanteurs de pouvoir travailler dans la nuance plus que dans la puissance vocale.

Strict retour au répertoire ou ouverture à d'autres genres musicaux ou lyriques ?

Les travaux engagés (amélioration de l'acoustique, création d'une fosse d'orchestre modulable et de dessous-de-scène) vont rendre à la salle Favart son éclat dans son écrin ; ce qui nous permettra également d'ouvrir notre salle à des genres qui y étaient ignorés, par exemple le



© xxxxxx

baroque, et pour lequel ce théâtre est merveilleusement bien proportionné. Je n'ai donc pas eu beaucoup de mal à y faire venir des gens comme John Eliot Gardiner (qui dirigera L'Étoile d'Emmanuel Chabrier du 13 au 23 décembre 2007), ou William Christie (qui dirigera Zampa de Ferdinand Hérold du 10 au 21 mars 2008).

Il y aura aussi beaucoup de choses à faire du côté des jeunes artistes ; l'Opéra Comique est l'endroit où ils pourront faire des « pas de côté » à côté de chefs célèbres ; où de jeunes chefs d'orchestre et artistes passionnés, avec des formations musicales indépendantes, pas toujours institutionnalisées, très complices, sauront dégager des couleurs et des passions différentes. Au contraire d'une institution (avec son orchestre et ses chœurs devant s'adapter à tous les répertoires), le bonheur sera d'entendre salle Favart, des formations très différentes, sur des partitions elles aussi très différentes, sur Porgy and Bess de Gershwin comme sur

“Un lieu qui mêle tous les arts”

Cadmus et Hermione de Lully ! Autre aspect important, maintenir le répertoire, qui appartient à chacun mais qui était au bord de l'oubli et encore très méconnu d'un large public. L'opéra ayant souvent une image élitare, de grande bourgeoisie argentée en frac au milieu des dorures... Une image qui continue d'intimider des gens, à la fois cultivés et socialement défavorisés, qui seront victimes de ces frontières entre genres.

Un répertoire, c'est un trésor à faire partager. Les mœurs changent, aujourd'hui on ne trouve plus automatiquement ses racines au même endroit, et je veux défendre et faire vivre en le développant, un patrimoine qu'il ne faut surtout pas figer dans la seule nostalgie.

Vous offrez une politique tarifaire particulièrement modérée pour l'Opéra ?

On a obtenu un prix des places très modéré au regard du coût, (50 % des places à un prix égal ou inférieur à 30 euros), en maintenant les places « au paradis » à 6 euros.

On s'est également préoccupé des laissés pour compte de la culture ; avec l'association des Amis et Mécènes de l'Opéra-Comique (AMOC) nous avons voulu favoriser le soutien à l'activité artistique avec un aspect social très important, dans le cadre de l'action « Un mécène deux regards » qui permet d'offrir une place gratuite à quelqu'un de défavorisé. Et nous proposerons aussi un chèque pour les moins de 28 ans, acheté 50 euros et de valeur double.

PROPOS RECUEILLIS PAR

MICHEL ANGOT

JÉRÔME DESCHAMPS

Auteur et metteur en scène de théâtre, créateur avec Macha Makeieff des célèbres Deschiens, Jérôme Deschamps vient d'être nommé pour cinq ans à la direction de l'Opéra-Comique.

lesite.tv

**DONNEZ DE L'IMAGE
A VOS COURS...**

→ lesite.tv

SUR INTERNET, PLUS DE 2 000
DOCUMENTAIRES, REPORTAGES,
MAGAZINES, FILMS D'ANIMATION...

- LIES AUX PROGRAMMES
SCOLAIRES,
- ET ACCOMPAGNES DE
DOCUMENTATIONS PEDAGOGIQUES,
POUR STRUCTURER UN COURS,
ILLUSTRER UN EXPOSE
OU EFFECTUER UNE RECHERCHE
DOCUMENTAIRE.

RENDEZ-VOUS
SUR → www.lesite.tv
ET AU SALON EDUC@TICE A PARIS
HALL 6 / STAND → lesite.tv

POUR EN SAVOIR PLUS

N° Indigo 0 825 852 853

0825 852 853 n° qui appelle l'abonnement à l'indigo et qui appelle

OU AUPRES DE VOTRE CENTRE
REGIONAL DE DOCUMENTATION
PEDAGOGIQUE (CRDP)

france 5

Docuto
Éduc@tice



Un forum de l'Institut de recherches de la FSU Travail et syndicalisme

*Les 22 et 23 janvier 2008
Au Conseil Régional d'Ile de France
61 rue de Babylone 75007 Paris*

Intensification du travail, stress et souffrance au travail, suicides sur le lieu de travail, mais aussi transformation du travail pour qu'il retrouve sa valeur socialisatrice et épanouissante. Le forum organisé par l'Institut de recherches avec la participation de la FSU, de la CGT, de la CFE-CGC, US-Solidaires, ..., propose des échanges entre chercheurs et syndicalistes sur le travail.

Comment parler vraiment de travail ? Qu'est-ce qui se joue dans l'activité de travail ? La demande syndicale de transformation du travail n'amène-t-elle pas à interroger l'activité syndicale ?

Inscrivez-vous maintenant auprès de l'Institut de la FSU : institut@institut.fsu.fr.

Le programme du forum est consultable sur www.institut-fsu.fr

Vous pouvez aussi vous procurer « Nouveaux Regards » n° 37-38 qui comporte un dossier important sur le travail.

[REJOIGNEZ
LA CASDEN]

La banque de tous les personnels
de l'Éducation Nationale,
de la Recherche et de la Culture

Hé, génial !
mon collègue qui
est à la CASDEN
me parle d'avantages
UNIQUES...

Super,
allons vite
le dire
aux autres !



ALBERTO TOCHER

COMME PLUS
D'1,4 MILLION DE
VOS COLLÈGUES,
découvrez les offres
CASDEN Banque
Populaire qui vous
sont réservées...

et venez jouer sur
www.pause-casden.fr

Pour en savoir plus sur notre offre
de bienvenue, renseignez-vous dans
une agence Banque Populaire ou une
Délégation Départementale CASDEN,
ou connectez-vous sur www.casden.fr
et www.banquepopulaire.fr.

